

stitution, de misère du peuple etc. par lesquels les chefs de commotions populaires cherchent communément à colorer leurs entreprises.

Nous arrivons maintenant à cet événement d'affreuse mémoire qui est venu renverser l'ordre social et détruire le bonheur dont le pays jouissait.

CHAPITRE III.

Révolte de la Belgique et événemens qui en ont été la suite jusqu'au 31 Decembre 1831.

Quoique la révolution française de Juillet 1830 fut un de ces événemens propres à produire des contre-coups dans d'autres pays, la situation satisfaisante de nos provinces autorisait à croire qu'il y avait absence complète, non seulement de causes, mais même de prétextes, à l'aide desquels les malveillans eussent pu entreprendre le renversement de l'ordre légal.

D'un autre côté l'état des choses ayant été dans notre pays, sous les rapports politiques, tout l'opposé de ce qu'il fut en France, on devait penser que les chefs du mouvement populaire, par lequel le trône de la branche aînée des Bourbons a été renversé, n'auraient aucun

motif plausible de provoquer et de soutenir des bouleversemens dans notre pays.

En effet Charles X, ayant eu le malheur de ne pas bien comprendre sa position, s'était entouré d'élémens hostiles à la charte qu'il avait juré de maintenir, élémens parmi lesquels figuraient en première ligne plusieurs sommités de cette association plus politique que religieuse, dont nous n'avons eu déjà que trop d'occasion de parler, et qui, depuis sa formation, n'a cessé de prendre une part active à toutes les entreprises qui ont été dirigées, soit contre les droits de la sureté des trônes, soit contre les droits et la liberté des peuples, suivant que l'intérêt de la société le conseillait.

Cette même société, abusant des sentimens religieux d'un vieillard, lui fit comprendre que par une alliance (1) avec elle, il ferait à la fois chose agréable au Ciel et consoliderait son pouvoir sur les peuples qu'il était appelé à gouverner. Poussé ainsi dans une fausse route, l'infortuné Monarque fut irrésistiblement entraîné aux actes qui amenèrent la chute de son trône.

La position du Roi des Pays-Bas était entièrement différente: ami éclairé des libertés publiques et des lumières, ce Prince avait constamment accueilli et propagé toutes les idées

(1) Il est bien entendu, qu'alliance avec ces Messieurs signifie soumission entière à leurs volontés.

généreuses: régnaient en vertu d'une charte, au moins aussi libérale que celle de France, d'une charte qu'il avait fait rédiger et présenter à l'acceptation du pays, il en avait, de l'aveu même des factieux, religieusement observé toutes les dispositions et en fut le principal appui contre le parti-prêtre et la noblesse, qui dès 1815 la repoussèrent comme trop libérale.

Ce Prince ne devait donc pas trouver d'adversaires dans les chefs d'une révolution, qui ne semblait avoir été entreprise, que pour mettre les institutions de la France à l'abri des atteintes du même parti, contre les attaques duquel le Souverain des Pays-Bas défendait les nôtres.

Il y a plus, le généreux asyle que le Roi s'était plu à accorder à une foule de français que les discordes civiles avaient éloignés de leur sol natal, et la protection spéciale dont il honora plusieurs d'entre-eux, aurait dû lui assurer une large place dans le souvenir reconnaissant de quelques-uns des mêmes chefs dont nous venons de parler. L'événement prouva que l'on avait trop bien présumé du principe révolutionnaire, en supposant ceux qui le professent susceptibles de sentimens de justice et de reconnaissance. Il arriva donc tout le contraire de ce que l'on avait jugé probable: l'exécution du projet de révolte que la ligue avait formé, fut d'abord provoquée par la propagande française et en-

suite facilitée tant par elle, que par les dépositaires du nouveau pouvoir sorti de la révolution de Juillet.

Mais tandis que les factieux tenaient des conciliabules dans nos principales villes et concertaient avec les apôtres du désordre à Paris leur plan d'opération, nos provinces jouissaient de la plus parfaite tranquillité: Tout le monde, le petit nombre d'agitateurs excepté, que l'on voyait se donner beaucoup de mouvement, se livrait à ses occupations ordinaires; on continuait à former des projets d'entreprises en construction d'édifices et de routes etc. comme si le pays était destiné à jouir encore long-tems de l'état prospère où il se trouvait. La ville de Bruxelles présentait, par le grand nombre d'étrangers que l'exposition des produits de notre industrie y avait attiré, l'aspect le plus brillant. Aucun acte du pouvoir n'avait fourni, comme à Paris, le motif, ou le prétexte à un mouvement populaire spontané; aussi n'en remarquait-on pas non plus un symptôme positif.

Mais pendant que cet état de calme rassurait les bons citoyens, et que le Gouvernement s'abandonnait à cette sécurité que donne une conscience pure, la malveillance avait tout préparé pour réaliser son dessein criminel, de pousser le pays au suicide. La ville de Bruxelles devait être le théâtre des premières entreprises des conspirateurs.

Ce fut dans la nuit du 25 au 26 Août 1830 à la suite d'une représentation de *la Muette de Portici* que cent à cent cinquante bandits, couverts de haillons, que quelques individus bien mis paraissaient diriger, attaquèrent d'abord l'imprimerie d'un journaliste opposé à la ligre, puis sa maison et son magasin de librairie qu'ils dévastèrent complètement. De là ils se rendirent dans d'autres quartiers de la ville, incendièrent l'hotel habité précédemment par le Ministre de la justice, pillèrent et saccagèrent ensuite successivement plusieurs autres habitations, entre autres l'hotel du gouverneur civil, ainsi que la maison occupée par le Directeur de Police.

Lorsque le jour parut, l'on put juger du petit nombre des scélérats, qui avaient commis tant de désordres et répandu l'effroi pendant la nuit dans la ville par une fusillade continuelle accompagnée des plus affreux hurlemens. Cependant quoiqu'il n'eut pas été difficile de réduire cette hideuse bande déguénillée à l'impuissance de nuire, par un déploiement de forces peu considérables, aucune mesure ne fut prise à cet effet. La troupe de ligne, d'ailleurs peu nombreuse se trouva stationnée devant le palais du Roi et devant d'autres édifices publics, et la garde bourgeoise ne se montra pas pendant la plus grande partie de la matinée, et quand,

vers Midi, il s'en forma des réunions dans quelques quartiers de la ville, la populace recrutée publiquement par les ligueurs et enhardie par l'absence complète de mesures de répression, avait déjà grossie notablement la bande qui avait agi seule pendant la nuit (1) et dès lors la répression devint déjà plus difficile. Ces réunions étaient d'ailleurs sans direction, aucun des principaux chefs de la garde bourgeoise ne s'y étant rendu, du moins n'en avons-nous vu nulle part.

Ce ne fut que dans l'après-midi que l'on vit rentrer en ville de sa campagne, où il était, l'ancien chef de cette garde et en prendre le commandement, nous ignorons en vertu de quel titre; mais ce que nous savons fort bien, c'est qu'il n'eut dépendu que de lui que force restât à la loi: le rôle, qu'il a joué depuis, explique pourquoi il s'en est abstenu.

Il est néanmoins juste de dire aussi, que les feuilles de la ligue à l'occasion des comptes qu'elles rendaient des événemens de France, avaient peu à peu cherché à accréditer la doctrine: Qu'exercer des actes de sévérité contre des at-troupemens séditieux (qu'elles avaient soin de qualifier *de réunions du peuple*) était commettre un crime irrémissible; ces doctrines, elles

(1) Il est digne de remarque que ces forcenés firent entendre confusément des *vivat* en l'honneur de la république, de Napoléon, de Charles X, de la liberté, de Louis XVIII etc. Des milliers de personnes ont été, comme nous, témoins de cette circonstance, qui n'échappera pas à l'attention de l'observateur.

avaient cherché à les faire prévaloir sur les réglemens d'ordre public, tant parmi les troupes de ligne, que parmi les corps de la garde bourgeoise; ce qui peut avoir influé sur la conduite de celle de Bruxelles, au moment où il était de son devoir d'agir. Nous avons cité cette circonstance moins pour justifier la conduite de nos concitoyens (qui nous paraîtra toujours blâmable) que pour l'expliquer.

Tandis que les bourgeois armés ne firent rien après leur réunion complète, pour le rétablissement de l'ordre légal et que la troupe de ligne resta dans l'inaction aux postes qu'elle avait occupés dès le 26 au matin, les conjurés déployèrent la plus grande activité pour armer la populace, faire dépaver et barricader les rues, *tout comme à Paris*. Inquiets enfin de la tournure que prenaient les choses, beaucoup de citoyens amis de l'ordre demandèrent à connaître les motifs de l'inaction où on les tenait, tandis que les basses classes continuaient à se livrer à tous les genres de désordres? Cette demande fut trop tardive: se sentant forts de la populace qu'ils avaient soudoyée, (1) et armée, et qu'au

(1) On a remarqué beaucoup d'argent de France chez les individus qui avaient pillé, incendié et saccagé, pendant la nuit du 25 au 26: les pièces étaient pour la plupart noircies par la poudre que les bandits avaient enlevée chez les marchands, et dont ils avaient rempli leurs goussets et les poches de leurs gilets.

L'on glissa par méprise, cette même nuit, une pièce de 20 francs

besoin ils pouvaient opposer à la garde bourgeoise, les conspirateurs répandirent: qu'il ne s'agissait pas pour le moment du rétablissement de l'ordre légal, mais du redressement des griefs et qu'il fallait rester sous les armes jusqu'à ce que ce but fut rempli. Cette notification fut un grand trait de lumière pour les hommes bien pensans; mais ils n'eurent pas assez de fermeté pour se soustraire à un joug qu'il eut encore été possible de briser; ils manquaient d'ailleurs d'un homme capable de se mettre à leur tête et de les diriger.

Dans la plupart des chefs-lieux de provinces et dans les villes d'un rang inférieur les scènes de dévastation et de pillage, qui eurent lieu à Bruxelles, furent répétées. Dans un petit nombre de provinces seulement les Gouverneurs civils eurent le courage de lutter pendant un certain tems contre les efforts de la ligue; partout ailleurs les troupes de ligne et les gardes communales furent par la faute des premiers magistrats réduites à l'inaction et le terrain abandonné aux ligueurs et à leur milice, la populace. Dans quelques provinces les Gouverneurs civils poussèrent l'oubli de leur devoir jusqu'à déposer de prime-abord leur pouvoir entre les mains des chefs des conjurés.

dans la main d'un honnête citoyen, que nous pourrions nommer et qui par événement s'était trouvé enveloppé dans la foule.

Tandis que le plus grand nombre des villes se trouva au pouvoir des factieux et sous la tyrannie de la lie du peuple, le plat pays, à l'exception des villages situés à proximité des cités populeuses, se tint pendant assez long-tems parfaitement tranquille, malgré les efforts que firent les conspirateurs pour le remuer, et même dans les villages, dont nous venons de parler, le rebut seulement des habitants se joignit à la populace des villes, mû qu'il était par l'espoir de participer au pillage.

A l'heure même où nous écrivons ceci, il existe des districts ruraux entiers où aucune disposition révolutionnaire ne s'est encore manifestée et où l'on n'obéit et paie qu'à regret et seulement parce que l'on n'a pas trouvé un moyen qui put paraître assez sûr de se soustraire au joug des oppresseurs.

Dès que la ligue eut établi sa domination dans les principales villes à l'aide des basses classes, elle fit partir des diverses provinces des députations, pour porter au Roi à la Haye une espèce d'ultimatum, renfermant la demande du redressement des prétendus grièfs dont nous avons parlé, et une foule d'autres prétentions, les unes plus extravagantes que les autres, qui prouvèrent clairement le but vers lequel les factieux marchaient.

Ce but était du reste déjà devenu évident

par l'empressement que les conjurés mirent, dès le 26 au matin, à faire briser, par leurs bandits enrôlés, les armes du royaume, partout où elles existaient devant les édifices publics, ou les maisons des particuliers (1) de faire fouler aux pieds les couleurs nationales, de les faire remplacer par d'autres et enfin de faire insulter d'une manière grave les personnes qui, ne se doutant pas de la tendance du soulèvement, s'étaient montrées en public décorées des ordres royaux.

Ces députations, — envoyées à un Souverain dont on avait déjà fait briser les armoiries et foulé les couleurs aux pieds et à qui on prescrivait des conditions aussi inacceptables, quant au fond, qu'offensantes par leur forme, — ces députations, disons-nous, n'étaient qu'un indigne jeu par lequel on voulait gagner du tems, tromper les simples sur le véritable but des conspirateurs et rendre le Monarque odieux aux masses par la nécessité où ils le placèrent de refuser des demandes qu'il ne dépendait pas même de lui d'accorder.

Pendant que ses députés se rendaient à la

(1) Un passant ayant fait remarquer à une troupe de jeunes gens du peuple, qui étaient occupés à arracher les armes royales du devant d'un magasin, qu'ils s'exposaient à se faire mettre en prison, un d'eux lui répondit: *nous ne craignons pas la prison; un grand nous a chargés de le faire et nous a dit que nous ne risquons rien.*

Haye, la ligue fit tous les efforts imaginables pour augmenter ses moyens de résistance dans la capitale: à cet effet elle envoya des émissaires dans les principales villes pour recruter des renforts parmi la lie du peuple, et bientôt nous vîmes arriver dans cette ville plusieurs milliers de ces hideux auxiliaires, sans chaussure, couverts de fragmens de vêtemens et en général bien dignes de ceux qui les avaient appelés et de la cause qu'ils devaient défendre: nous eumes la douleur d'en voir le nombre journellement grossir par une foule d'aventuriers venant de France, et parmi lesquels il y en avait des prisons de la Force et de St. Pélagie. Ce ramas de gens sans feu, ni lieu, qu'un des ligueurs qualifia, plus-tard, lui-même *d'écume de la France*, ce ramas, disons nous, réuni à des individus de même alloi venus de nos provinces, rendit vains les voeux, que forma l'immense majorité des habitans de la capitale pour un prompt retour à l'ordre légal.

Néanmoins une tentative eut lieu pour parvenir à ce but, tant désiré par tous les hommes de bien. S. A. R. le Prince d'Orange, se trouvant à l'armée et à proximité de Bruxelles, fut sollicité par des personnes notables, à la suite de plusieurs entrevues qu'il eut avec elles, de se rendre dans la capitale pour ouvrir des voies d'accommodement. Ce Prince toujours loyal

et confiant, n'ayant d'ailleurs rien de plus à coeur que de concourir à faire renaître le calme et l'ordre dans notre malheureux pays, consentit à la démarche que l'on sollicitait de lui et vint en ville.

A Dieu ne plaise que nous soyons disposés à prêter des intentions perfides à ceux qui ont manifesté à l'auguste personnage le voeu qu'il a suivi; mais il demeure toujours constant que ses généreuses intentions ont failli à lui devenir funestes par l'espèce d'embûche qu'on lui avait dressée. Toutes les rues, par lesquelles son passage devait s'effectuer, furent encombrées de la plus vile populace, ainsi que des bandes d'aventuriers étrangers et de gens sans aveu accourus de l'intérieur; cette tourbe inspirée par la ligue et dirigée par elle, manifesta des sentimens tout opposés à ceux dont la bourgeoisie de Bruxelles était animée, et qu'elle n'eut pas le courage d'exprimer, en présence des élémens d'anarchie, pour imposer silence à leurs vociférations. Ce défaut d'énergie devait déjà faire considérer comme manqué le but de l'arrivée du Prince dans la capitale; mais il survint encore une autre circonstance, qui ôta tout espoir d'en voir naître des résultats utiles à la cause de l'ordre. Le cortège qui devait conduire le Prince à son palais, fut inopinément détourné de la route qu'il devait suivre et dirigé vers

l'hôtel de ville devant lequel les conjurés avaient réuni la partie la plus exécrable de leurs affidés.

Nous n'avons pas des preuves assez positives sur la fin que les ligueurs s'étaient proposée, en faisant dévier le cortège de la direction qu'il devait suivre, et le cadre de ce précis ne nous permet pas de rapporter toutes les versions qui ont circulé à cet égard dans le public: toujours il est certain que leurs vues étaient sinistres et que le Prince ne s'est soustrait à leur réalisation que par un acte d'une grande présence d'esprit et de courage: au lieu de consentir à monter à l'hôtel de ville, qui quelques instans après eut été infailliblement investi par la masse des sicaires de la ligue, S. A. R. profita inopinément d'une issue qu'ils avaient encore laissée ouverte, pour se rendre à son palais, à proximité duquel des troupes royales furent encore stationnées.

Cet incident n'empêcha pourtant pas que pendant le séjour que le Prince fit à Bruxelles, de fréquens pourparlers n'eurent lieu avec plusieurs des principaux habitans; mais ils furent sans résultats par suite de la présence de ce grand nombre d'éléments d'anarchie dont nous avons déjà parlé, et devant lesquels la véritable opinion publique n'osa plus se prononcer. Du reste les négociations n'auraient également abouti à aucun arrangement stable, un nouveau plan ayant été formé dans l'intervalle par le comité

de la ligue belge à Paris. D'après ce plan, il fallait abandonner la demande en redressement des soi-disant griefs, pour laquelle les députés ligueurs étaient encore à la Haye, et lui substituer celle d'une séparation administrative entre les deux grandes divisions du Royaume, comme plus propre à avancer les affaires de la France en Belgique et à assurer aux chefs de la révolte le maniement des affaires dans nos provinces. La nouvelle combinaison fut donc adoptée par la ligue et dès ce moment on n'entendit plus parler que de séparation, en attendant que d'autres projets vissent à éclore.

Quoique les vues définitives des conspirateurs ne fussent plus un secret pour personne; le Roi n'en fit pas moins encore une dernière tentative pour faire renaître l'ordre et convoqua à cette fin extraordinairement les Etats-généraux pour le 13 Septembre.

Tout porte à croire que déjà à cette époque les factions unies voulaient essayer d'opérer la *séparation absolue* entre le Midi et le Nord, puisqu'elles engagèrent les députés et les membres de la première chambre appartenans aux provinces méridionales, à ne pas se rendre à la Haye, mais à se réunir à Bruxelles. Plusieurs s'y réunirent en effet; mais voyant qu'ils y restaient en grande minorité, ils prirent le parti de se conformer à la convocation légale.

Le Roi ayant exposé avec la plus grande dignité et avec l'accent d'une profonde douleur aux deux chambres la situation déplorable de la partie méridionale du Royaume et les ayant invitées à concourir avec S. M. au rétablissement de la paix publique, elles répondirent à cette communication par une adresse, dont le contenu est trop remarquable pour ne pas être reproduit à la fin de ce précis. Nos lecteurs verront quels aveux la force de la vérité arracha dans ce moment solennel à ces mêmes hommes qui, peu de tems après, ont étouffé le dernier cri de leur conscience, en allant se ranger sous la bannière de la révolte au mépris de leurs sermens.

Les factions unies ayant, en dernier lieu, formé la demande en séparation administrative des deux parties du Royaume, les chambres eurent principalement à s'occuper de ce point sur lequel le Roi avait déclaré vouloir s'en rapporter à leur avis. Le résultat de leurs délibérations à cet égard fut facile à prévoir. Une partie des députés du Midi était dans les intérêts de la ligue, et d'autres qui y étaient étrangers n'eurent pas assez de courage de se prononcer contre une mesure qu'ils regardaient comme désastreuse à nos provinces. Il est juste de dire aussi que l'inutilité de leur vote négatif ne pouvait pas leur paraître douteuse, puisque la majorité des députés du Nord, indignés de ne pas voir

mieux apprécier les immenses sacrifices, auxquels ils avaient consenti au profit de l'industrie belge, ne demandèrent pas mieux que d'affranchir leurs committans d'une communauté d'intérêts qui leur était préjudiciable.

La séparation provoquée par les plus coupables motifs et par les plus basses ambitions fut donc résolue à une assez forte majorité, et il ne restait plus qu'à la régulariser dans la forme voulue par la loi fondamentale.

Mais tandis qu'on délibéra à la Haye sur les moyens de rétablir l'ordre légal, les chefs de la révolte poursuivirent imperturbablement leur marche et s'emparèrent du pouvoir suprême, en se constituant eux-mêmes en Gouvernement provisoire.

Dès ce moment commença à se réaliser le projet unique que la plupart des partisans de la révolte avaient conçu, celui de s'emparer des places et de faire leurs affaires, ou, ce qui était le cas d'un grand nombre, de les rétablir. (1)

(1) On se rappelle que Cicéron écrivit un jour à Atticus: »J'ai tant de dettes que je suis tenté de prendre part à la première conspiration qui se tramera, pour me procurer les moyens de les payer." Nos régénérateurs ont pris au sérieux ce que l'illustre Romain écrivit en plaisantant. L'on nous assure que parmi nos hauts personnages, qui naguères étaient très-bas, il y en a un qui n'était pas loin de la nécessité de remettre à ses créanciers la clef de son logis, lorsque la glorieuse révolution vint heureusement lui

Les ligueurs et les êtres frénétiques qui marchaient à leur suite se jetèrent comme des vautours sur les fonctions et les emplois publics et en firent une véritable curée générale, à laquelle prit part tout ce que le pays a de moins recommandable sous les rapports de la moralité, des connaissances et de l'aptitude.

Pour faire place à cette tourbe de prétendants, on révoqua une foule de fonctionnaires et d'employés à qui leur position n'avait pas permis de suivre l'exemple de ceux qui, en grand nombre s'étaient retirés dès que la révolte eut pris un caractère décidé, ne voulant pas servir une cause qu'ils abhorraient.

Le désordre faisant de plus en plus des progrès dans nos provinces, beaucoup de membres méridionaux des Etats-généraux crurent devoir prier instamment le Roi de prendre des mesures efficaces pour l'attaquer et le détruire dans son principal foyer. D'un autre côté nous savons positivement, que beaucoup de nos concitoyens les plus notables de la capitale avaient réuni leurs prières verbalement et par écrit à celles des membres des Etats-généraux, et avaient même donné l'assurance que, du moment où la force armée se présenterait devant Bruxelles, elle trou-

procurer l'amitié d'un certain Lord très-connu dans notre ville, lequel a rendu, d'une manière dit-on excessivement généreuse, service pour services.

verait toutes les dispositions prises pour y rétablir l'ordre de concert avec elle.

Cette assurance et ces instances furent, à notre parfaite connaissance, si souvent répétées, que le Roi se décida enfin à faire marcher sur notre capitale un petit corps de troupes d'environ 8000 hommes sous les ordres de S. A. R. le Prince Frédéric.

La force peu considérable qui fut mise à la disposition du Prince prouvait évidemment qu'on n'avait pas le projet de prendre de vive force une cité populeuse, mais seulement celui de l'occuper à l'aide des citoyens bien-intentionnés qu'elle renferme.

Cette entreprise provoquée par des hommes qui étaient bien certainement de bonne foi, ne fut pas plus heureuse que la tentative que l'on avait sollicitée du Prince d'Orange. Les aventuriers français et le rebut de la population belge avaient continué à affluer à Bruxelles: les forces des révoltés furent en outre encore augmentées par des officiers à demi solde venus de France et par de nombreux détachemens de dix à vingt hommes parfaitement armés et se disant déserteurs français (1).

Tous ces étrangers rassemblés dans Bruxelles

(1) La plupart de ces détachemens vinrent par les Ardennes: ils avaient des sous-officiers à leur tête et marchaient par journées d'étapes. Les autorités révolutionnaires obligèrent les malheureux habitans à les loger et nourrir gratuitement.

et réunis à la populace de la cité qui, comme eux, ne pouvait que gagner au désordre, durent contrebalancer à la force des amis de l'ordre dans la capitale, beaucoup plus que ces derniers ne se l'était imaginé. Néanmoins le Prince céda à leur instance et fit avancer son petit corps d'armée. Au premier abord on fit aux troupes des démonstrations comme si l'on était disposé à bien les recevoir; mais après les avoir laissées s'engager fort avant dans une rue par laquelle elles devaient déboucher sur le centre de la ville, on les assailit par une grêle de balles que l'on dirigea contre elles par toutes les ouvertures des maisons depuis les caves jusqu'aux greniers. Dès lors il fallut bien se défendre et quelque désavantageux que soit ce genre de combat pour ceux qui reçoivent le feu des maisons, les troupes n'en soutinrent pas moins très-bien celui, dans lequel elles se trouvèrent engagées, et chassèrent successivement les révoltés de tous les édifices qu'ils occupèrent sur leur passage jusqu'à la Place Royale où elles firent halte.

Cependant le but que l'on s'était proposé fut manqué, dès que l'espérance que nos concitoyens avaient donnée ne se réalisait pas et qu'au contraire la réception faite aux troupes fut perfide et hostile.

Sans doute s'il se fut agi de prendre Bruxelles, comme on prend une ville en pays ennemi,

et s'il eut pu entrer dans les intentions du Prince et du Roi de réduire une de plus belles cités de l'Europe par tous les moyens de destruction que l'art de la guerre a à sa disposition, il n'eut dépendu que du commandant en chef de renforcer son corps d'armée et de les employer avec le plus grand succès, favorisé que le Prince était par sa position dans la partie supérieure de la ville d'où il dominait tout le reste. Nos héros des barricades, qui le trouvèrent fort commode de tirer par les fenêtres et les lucarnes sur des troupes passant dans la rue, auraient dans ce cas bien perdu de leur jactance.

Mais telle ne put pas être l'intention d'un Nassau: le Prince devait pour le salut de ses troupes repousser les attaques que l'on avait dirigées contre elles et comme les assaillans se tenaient dans des bâtimens, il était impossible que ceux-ci ne souffrissent point par la défense.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de relever ici les atroces calomnies que l'on s'était permis de répandre sur le compte des troupes que l'on avait mises d'une manière si perfide dans la nécessité de combattre. Viols, meurtres, pillage, en un mot tout ce qui pourrait déshonorer une armée a été reproché au corps d'armée qui s'était avancé sur Bruxelles, par ces êtres indignes, qui depuis quelques années font entreprise et métier de la calomnie et du mensonge.

La première de ces imputations est la plus infâme des inventions, et nous qui connaissons Bruxelles pour le moins aussi bien que les folliculaires, qui ont cherché à la propager et à la faire accréditer, nous les défions d'indiquer non la maison mais seulement le quartier où un tel fait se serait passé. Il en est de même des meurtres et des pillages qui sont également de pure invention.

Sans doute quand une troupe est réduite à prendre d'assaut les maisons par les ouvertures desquelles on tire sur elle, bien des choses affligeantes pour l'ami de l'humanité peuvent arriver; mais est-ce à dire que l'on est meurtrier par ce qu'on met hors de combat celui qu'on trouve en état de flagrante hostilité ou qu'on tue l'adversaire afin qu'il ne nous prévienne pas? non certes; en agissant ainsi, on n'use que du droit de la légitime défense.

Au surplus quand la populace soldée par leurs patrons s'est réellement livrée aux meurtres, aux pillages et aux incendies, ces mêmes journalistes n'ont eu garde d'exercer une critique sévère contre elle, et les qualifications de cannibales et autres de ce genre sont restées dans leurs plumes, parce qu'il s'agissait de leurs amis et alliés.

Mais ce qui distingue bien les misérables auteurs de ces calomnies, c'est le soin qu'ils ont

eu de ne diriger leurs fausses imputations que contre les militaires hollandais, tandis qu'il est notoire que nos soldats belges avaient formé au moins les deux tiers du corps avec lequel le Prince Frédéric s'était avancé. Or qui a pu dire à quelle division du Royaume appartenaient les auteurs de ces crimes, si réellement ils eussent été commis?

Cependant les ligueurs, feignant de considérer la généreuse résolution du Prince de ménager la capitale, comme l'effet d'une défaite, firent sonner bien haut les résultats de leurs glorieuses journées et profitèrent de cette circonstance pour propager l'esprit de défection parmi les militaires belges.

Leurs efforts n'eurent malheureusement que trop de succès: beaucoup de nos compatriotes, cédant aux perfides suggestions des agens de la révolte, quittèrent leurs drapeaux et passèrent du côté opposé, au mépris de leurs devoirs les plus sacrés; quelques uns s'oublièrent au point de quitter leurs rangs, au moment du combat et tournèrent leurs armes contre ceux que, quelques minutes avant, ils appelèrent encore leurs camarades et avec lesquels ils venaient dans une occasion récente de partager la gloire et les dangers. (1) Des faits aussi odieux suffiraient à eux

(1) Un fait semblable est arrivé entre autres à Lierre, où il n'y eut entre la promesse spontanée d'une inébranlable fidélité et la plus noire trahison qu'un intervalle de vingt quatre heures.

seuls pour faire apprécier une cause dont les partisans ont besoin d'y recourir pour assurer son triomphe.

Ce qui se passa à l'armée qui tenait la campagne se répéta bientôt parmi les garnisons des places fortes. Tous les artifices furent employés pour ébranler la fidélité des militaires belges et les résultats ne répondirent que trop aux vues de la ligue, l'esprit de trahison et de révolte ne tarda pas à se manifester parmi les troupes occupant les diverses forteresses, et les places où les militaires belges étaient en majorité furent livrées aux rebelles, avec les officiers et sous-officiers et soldats hollandais que ces derniers retinrent, contrairement à tous les droits, comme prisonniers de guerre et leur firent subir, pendant plus d'un an, tous les genres de vexations et d'avanies.

Le Gouvernement dut donc se décider à retirer des autres les troupes qui lui étaient restées fidèles, d'autant plus, qu'elles n'étaient pas approvisionnées, personne ne s'étant attendu aux tristes événemens dont notre pays était devenu si soudainement le théâtre, *Maastricht*, *Venlo*, *Anvers* et *Gand* restèrent seuls occupées par les troupes du Roi vers la fin de Septembre.

Au milieu de toutes ces circonstances déplorables, le Roi ne cessa de s'occuper des moyens de faire renaître l'ordre dans nos provinces. Il

restait encore une tentative à faire pour parvenir à cette fin si ardemment désirée par tous les bons citoyens : elle consista dans l'exécution provisoire de la résolution des chambres relative à la séparation des provinces du Midi d'avec celles du Nord : le Prince d'Orange fut en conséquence chargé de se rendre à Anvers et d'organiser une nouvelle administration pour la partie méridionale du Royaume. Mais vainement l'héritier du trône épuisa toutes les voies de la conciliation : les chefs de la révolte et les misérables qu'ils avaient intéressés à leur entreprise par des places et des gros émolumens, craignant de voir leur échapper le pouvoir qu'ils s'étaient arrogé et l'occasion de s'enrichir aux dépens du pays, se refusèrent à toutes les propositions d'arrangement, quoiqu'il y en eut dans le nombre, de la non acceptation desquelles le Prince lui même se félicita plus tard, lorsqu'il reconnut qu'elles ne furent qu'un piège tendu à sa bonne foi par des hommes perfides qui se trouvaient parmi son entourage.

De leur côté les ligueurs repoussèrent tout moyen d'accommodement, se croyant suffisamment soutenus par les aventuriers étrangers, dont le nombre allait toujours en augmentant et par le rebut de la population des provinces qu'ils avaient plus fortement attaché à leur cause par l'appât du pillage et l'argent qu'ils lui

prodiguaient. Ainsi s'évanouit aussi, au grand regret des plus honorables citoyens de notre pays, l'espoir qu'ils avaient encore conçu en dernier lieu de la fin prochaine de nos misères.

Les choses étant dans cette situation, le Prince d'Orange prit le parti de quitter Anvers.

Les militaires belges de tout grade qui étaient restés au service du Roi avaient déjà été licenciés auparavant, sauf un certain nombre, qui sollicitèrent avec la plus vive instance la permission de défendre dans le malheur une cause qu'ils avaient servie dans sa prospérité.

Du moment où l'héritier du trône avait quitté Anvers et que les troupes belges furent congédiées, la situation des amis de l'ordre devint affreuse par la pensée que le salut du pays n'allait plus dépendre que d'un avenir plus ou moins éloigné, et que dans l'intervalle ils auraient encore de rudes et nombreuses épreuves à soutenir.

La première les attendit à Anvers: cette ville fut une de celles où l'esprit de révolte que l'on propageait par tous les moyens imaginables parmi les basses classes, fut le plus long-tems contenu par les efforts des habitans bien pensans. Mais il était à craindre que les intrigues de la ligue finiraient par le rendre prépondérant, et c'est ce qui en effet arriva. Des individus soudoyés par les chefs de la révolte se glissèrent succes-

sivement dans la place, et furent reçus et cachés par les affidés de la ligue jusqu'à ce que l'on crut la populace assez fanatisée par le clergé et convenablement disposée par l'argent qu'on lui prodiguait. Lorsqu'on crut être suffisamment préparé pour l'attaque, l'on fit assaillir inopinément les troupes du Roi dans les rues et aux divers postes qu'elles occupaient, par des troupes de forcenés: une vive fusillade fut dirigée sur elles de toutes les maisons, où les suppôts de la ligue s'étaient tenus cachés, et de nombreuses victimes tombèrent sous les coups de ces assassins.

Le général, qui commandait dans la place, jugeant dès lors sa défense impraticable contre les attaques auxquelles la troupe était exposée au dedans, et contre celles que des bandes, de révoltés envoyées de Bruxelles allaient diriger contre la forteresse, du dehors, prit la résolution de se retirer dans la citadelle et de conclure avec l'autorité locale une convention, en vertu de laquelle les troupes qui occupaient encore la ville l'évacueraient et iraient se placer dans une enceinte déterminée, au moyen de quoi toute hostilité devait immédiatement cesser entre elles et les révoltés.

Cependant les rebelles stationnés au dehors de la place y furent à peine entrés qu'ils s'empresèrent de violer la convention arrêtée, en atta-

quant, de concert avec une partie des habitans, les troupes royales dans l'enceinte où elles s'étaient retirées, et de diriger sur elles un feu meurtrier de mousqueterie et d'artillerie auquel, par respect pour l'armistice souscrit par le Général, elles s'abstinrent de répondre nonobstant qu'elles en eussent tous les moyens.

Après avoir, inutilement et à diverses reprises, sommé les rebelles de cesser leurs attaques contre des troupes dont l'attitude était entièrement inoffensive, ainsi que le voulait la convention conclue, le Commandant en chef essaya un dernier moyen de faire mettre un terme aux hostilités, en arborant un drapeau blanc sur la citadelle en signe de ses dispositions pacifiques. Cet avertissement n'ayant pas eu plus de succès que les précédentes exhortations, le Général se vit enfin forcé à faire respecter la foi des traités par des moyens coercitifs qu'il avait à sa disposition. En conséquence il fit foudroyer par l'artillerie de la Citadelle et par celle de quelques bâtimens de la marine royale, les quartiers où se tenait le gros des bandes rebelles et les habitans qui s'y étaient réunis, et d'où partaient principalement les attaques auxquelles les troupes du Roi furent en butte.

Cet événement fut sans doute déplorable; mais il n'était d'une part que le résultat de la perfidie avec laquelle les troupes Royales furent

attaquées et véritablement assassinées, et de l'autre l'effet de la plus légitime défense.

Il n'eut certainement dépendu que du commandant en chef d'exiger dans ce moment l'évacuation immédiate et entière de la ville par les bandes rebelles, sous peine de faire continuer le feu de la Citadelle et de la marine, et bien d'autres n'auraient pas manqué de profiter de l'occasion. Mais ce digne et loyal chef n'avait, en déployant de la rigueur, d'autre but que de préserver la vie de ses subordonnés des coups des assassins qui les attaquaient, et dès qu'il l'eut atteint il aimait mieux laisser l'ennemi en possession de la place, que de l'obliger à l'abandonner en faisant usage des nombreux moyens de contrainte dont il pouvait disposer, et dont l'emploi pouvait entraîner la destruction de la ville.

Tels furent aussi sans aucun doute les désirs du Roi, et l'équitable histoire ne manquera pas de faire ressortir ce trait de magnanimité d'un Prince, faisant menager une ville, dont la possession était d'un avantage inappréciable pour la défense de ses droits, ainsi que pour celle des provinces restées fidèles, une ville, dont d'ailleurs une partie des habitans avait si mal reconnu les bienfaits dont son Gouvernement l'avait comblée.

Les mêmes moyens dont on a fait usage à An-

vers, avaient déjà été employés à Gand pour soustraire cette cité industrielle à l'autorité du Roi qui était pour elle la source de tout bien.

Néanmoins par sa sage fermeté le premier magistrat de la province sut pendant long-tems soutenir le courage des citoyens bien-pensans, et arrêter les progrès des apôtres de la révolte: finalement l'intrigue et les moyens de séduction que l'on pratiqua pour gagner la populace l'emportèrent là, comme dans les autres villes, sur l'ordre et la justice.

Un des chefs de la ligue vint à Gand pour faire avancer l'oeuvre de la révolte et fut suivi par un corps d'aventuriers français qui devait la terminer: cependant les citoyens notables de la ville ne se montrèrent nullement disposés à recevoir ces hôtes; on dût même leur promettre qu'ils n'y entreraient pas; mais d'intelligence, assure-t-on, avec un personnage, dont les amis de la bonne cause avaient déjà depuis quelque tems suspecté les intentions, ils prirent possession de la place, lorsque le corps de la garde bourgeoise, qui s'était opposé à leur admission se fut séparé momentanément.

Quant à la Citadelle elle ne put pas être défendue, principalement parce que les chefs militaires, nés belges, s'étaient, comme tant d'autres de leurs camarades, dévoués à la cause des désordres.

Ainsi tomba au pouvoir des rebelles une des principales villes du Royaume, et dès ce moment ils ne trouvèrent plus de résistance dans les autres parties de la province dont Gand est le chef-lieu.

En général, depuis l'événement de Bruxelles, la ligue avait fait d'incroyables efforts pour subjuguier le pays: menaces, violences, calomnies, mensonges, déceptions, promesses et corruptions furent employés à cette fin, et c'est par ces moyens dignes d'une pareille cause, que son empire fut fondé. Ce fut avec un véritable chagrin que les sincères amis de la religion virent des ministres des autels jouer les rôles les plus actifs dans un aussi infâme tripotage et prêcher dans la véritable acception du mot une croisade, contre les défenseurs de l'ordre légal. C'est ainsi que l'on vit aux environs de Tirlemont, lors de la retraite des troupes Royales de Bruxelles, des ecclésiastiques en habits sacerdotaux exciter les campagnards à les attaquer et profaner les secours de la religion, en les prodiguant aux individus qui se présentaient, pour exercer de vrais assassinats sur les troupes de leur légitime Souverain.

C'est le second scandale de ce genre, qu'en quarante trois ans, le clergé de la Belgique a donné au monde chrétien.

Toutefois les prédications de ces Messieurs

n'obtinrent du succès que chez les individus des classes les plus inférieures, et chez les hommes perdus de mœurs et de réputation qui crurent se réhabiliter sous les bannières de la révolte.

Ce qui distingue en général cette cause, c'est qu'elle s'est fortifiée par tout ce que la religion, la morale et l'honneur condamnent: le parjure, la trahison et l'ingratitude ont été et sont encore ses plus puissans auxiliaires.

Puisque nous parlons d'ingratitude, nous ne pouvons pas nous dispenser de faire remarquer que des hommes, que le Roi avait comblés de bienfaits, qu'il avait sauvés, par des avances de fonds, du déshonneur et de la misère, ne furent pas les derniers à se ranger parmi les révoltés, croyant sans doute se libérer ainsi d'une double dette envers leur Royal créancier et bienfaiteur. Ils sont nés, ceux-la, pour le déshonneur, et les généreux soins, qu'eut le Monarque de les en préserver, ne devaient pas leur profiter.

Lorsque les factions unies crurent nos provinces suffisamment subjuguées, elles firent convoquer par leur Gouvernement provisoire un soi-disant congrès national: mais elles prirent d'avance la précaution de faire établir un mode d'élection qui devait leur assurer une forte majorité dans la nouvelle assemblée; comme le règlement n'exigeait pas de cens électoral, tous les

éléments qui avaient concouru au désordre, purent être admis à voter : les ecclésiastiques qui avaient déjà joué un si déplorable rôle dans les événemens précédens, se distinguèrent encore dans cette circonstance par une rare activité et prirent, en quelque façon, sur eux le soin de diriger les élections ; ce qui leur devint d'autant plus facile, que la plupart des citoyens notables, détestant la révolte et tout ce qui se rattachait à elle, se voyant d'ailleurs sous la coupe des ligueurs et de leur auxiliaire, la populace, s'abstinrent de prendre part aux opérations électorales.

Ce prétendu congrès national ne fut donc, du moins dans sa grande majorité, qu'une émanation de la révolte, dont les auteurs et fauteurs avaient pour ainsi dire dicté les choix : aussi ses actes n'ont-ils pas démenti ce caractère.

L'état désespérant où se trouvait le pays mit le Roi dans la nécessité d'invoquer la médiation, et au besoin l'intervention des puissances signataires des traités de Vienne de 1815. Cette nécessité devint d'autant plus urgente, que l'on ne pouvait pas ignorer, que la révolte de nos provinces était soutenue par les conseils et les secours de la France, et que l'on devait craindre que l'Angleterre ne se crut intéressée à la favoriser également.

Les puissances, sentant de leur côté toute la

gravité des événemens qui se passaient en Belgique, chargèrent leurs Ministres à Londres de se réunir en Conférence pour s'en occuper.

Dans l'intervalle l'assemblée révolutionnaire, qu'on avait trouvé bon de qualifier de congrès national, quoique par son origine et par son but elle méritait une qualification tout opposée, se réunit à Bruxelles.

Il est essentiel de faire remarquer que cette assemblée ne pouvait pas être considérée comme représentant le pays, n'ayant été nommée que par une fraction des habitans, qui était loin de former la majorité, et que même cette fraction n'avait donné nulle mission à ses élus de toucher à un des points fondamentaux de notre organisation sociale; mais la question de leur compétence n'embarassa pas des hommes qui ont osé former dans leur intérêt personnel la criminelle entreprise de troubler le repos d'un pays tranquille et heureux. Ce qui prouve, au reste, que leur intention était d'agir d'après leurs propres vues, sans s'arrêter aux vœux que les provinces auraient pu manifester, si d'ailleurs elles eussent eu la liberté de les émettre, c'est qu'un des chefs de la ligue avoua récemment à la chambre des soi-disant représentans: *que déjà vers la mi-Août 1830 on s'était réuni* (c'est à dire une poignée de conspirateurs) *pour s'entendre sur le parti à tirer de la révolution Française de Juil-*

let précédent, et, qu'après mure réflexion, on avait abandonné le projet de réunir notre pays à la France.

Ainsi une bande de conjurés a osé s'ériger en arbitre de nos destinées et délibérer, avant même qu'ils eussent fait éclater la révolte dans nos provinces, sur la question de savoir: si l'on nous vendrait, ou non, à une puissance voisine? nous nous servons du mot *vendre*, car ces misérables ne considéraient le pays que comme une chose, dont ils pouvaient librement disposer à leur profit, d'une façon, ou de l'autre, ce qui est évidemment démontré par l'aveu que nous venons de rapporter. L'on devait donc s'attendre à ce que le congrès, dont la majorité se composait d'auteurs et de fauteurs de la révolte, agirait d'après le système de ceux qui déjà en Août disposaient de nous en maîtres, et que ni nos vœux ni nos intérêts seraient pour quelque chose dans leurs délibérations. C'est ce qui effectivement arriva.

Le congrès, s'écartant du vœux, émis par les Etats-Généraux dans leur session extraordinaire de Septembre, pour la séparation administrative des deux divisions du Royaume, séparation que la ligue avait elle-même demandée en dernier lieu, s'empressa de proclamer l'indépendance absolue de la Belgique.

Quoique l'on crut d'avance capable de tout

les êtres qui s'étaient arrogé une domination sur nos provinces, cette résolution arracha néanmoins des cris d'indignation à tous ceux qui étaient en état de prévoir une partie des tristes conséquences qu'elle aurait sous divers rapports pour notre patrie, nous disons: une partie de ses conséquences, car les prévoir toutes, était et est encore chose impossible.

Mais ce qui frappa de stupeur tous les hommes de bien, ce fut la proposition, que fit au congrès le plus furibond des fanatiques politiques et religieux, de déclarer la dynastie de Nassau déchue du Gouvernement de la Belgique. Sans doute si l'on eut suivi avec une attention particulière la marche de la ligue, on aurait trouvé, que l'intention de détroner le Souverain était dans ses plans, et surtout dans ceux du parti ultramontain, dont l'auteur de la proposition était évidemment l'organe. Mais cette intention aurait paru tellement criminelle qu'il aurait repugné à toute âme honnête de la prêter même aux hommes les plus réprouvés.

Cependant quelque inique que fut à l'égard du Souverain l'acte proposé, et quelque fatal qu'il dut devenir au pays (pour lequel le règne du Monarque n'a été qu'une source de bienfaits et d'actes de sollicitude, tandis que pour S. M. il n'a présenté qu'un enchaînement de peines et de soucis), il n'en fut pas moins voté. Il le fut par

des hommes à qui la providence, dans sa sagesse et sa justice infinies, a sans doute permis de faire de la Belgique, qui n'a pas su apprécier ses dons, un exemple pour les autres nations, qui seraient tentées de marcher sur ses traces, exemple, propre à épouvanter encore long-tems les générations à venir.

Vingt six députés se prononcèrent contre la proposition (1), dont le vote a consommé le suicide de notre patrie, elle eut été infailliblement repoussée, quelque mal composé que fut d'ailleurs le congrès, sans l'appui que lui a prêté la populace, dirigée et payée à cette fin par une réunion de scélérats, qui s'intitulait, *association patriotique* et qui, formée de tout ce que la ligue avait, de plus exécrationnable, exerçait une dictature, au moins aussi forte que l'était celle des Jacobins Français en 1793.

Pendant que ces événemens se passèrent à

(1) Pour tromper l'opinion sur la part que la faction ultramontaine avait à cet acte odieux, quelques-uns de ses directeurs résolurent de voter négativement, sachant bien, qu'au moyen de la terreur, que la ligue avait organisée à Bruxelles, une majorité resterait acquise à la proposition. Mais tout en se prononçant négativement sur la déchéance, un de ses chefs, en comparaison duquel le Tartuffe de Molière n'est qu'un écolier, eut soin de prononcer un discours renfermant toute la quintessence du fiel que le parti-prêtre soit capable de distiller, et qui avait évidemment pour objet de déverser sur la famille de notre Roi les plus atroces calomnies, et d'exciter contre elle les préventions et les haines les plus injustes: un pareil rôle ne pouvait être joué que par un dignitaire de la révérende compagnie.

Bruxelles, les plénipotentiaires des cinq grandes puissances se réunirent en conférence à Londres, pour s'occuper, d'après le voeu exprimé par le Roi, des affaires de la Belgique. Dans cette réunion la politique française du jour était représentée par un diplomate, à qui la manière, dont il s'était tiré de toutes les circonstances que son pays a éprouvées depuis une quarantaine d'années, avait valu la réputation d'être au moins très habile; quant à la politique Anglaise, elle est devenue proverbiale, comme le fut dans les tems passés *la foi grecque*. Les plénipotentiaires des trois autres puissances avaient donc besoin d'entourer leur marche de grandes précautions, pour éviter qu'on lui imprimât une fausse direction; mais il nous parait qu'elle n'a pas toujours été guidée par une juste défiance, quoique la France eut déjà mis à découvert ses intentions relativement à la Belgique et que le cabinet de St. James laissât percer les siennes par l'accueil que le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères s'était empressé de faire à l'avocat de la révolte, que le soi-disant gouvernement Belge avait envoyé à Londres.

Une première et grave déviation de la ligne qu'il importait de suivre fut, à notre avis, l'adhésion donnée au principe de non-intervention, établi comme un nouveau point de droit public par la France et adopté par l'Angleterre.

Ce principe n'eut été qu'absurde si les effets immédiats ne devaient pas être funestes à celui de l'ordre. Nous disons qu'il est absurde, parce que, s'il devait être suivi, il faudrait que les Etats renonçassent entre eux à tout traité ou alliance, qui aurait pour objet des garanties ou des secours mutuels, et que, poussé jusqu'à dans ses dernières conséquences, il ramènerait l'homme à son état primitif d'isolement, en ce qu'il ne permettrait pas même de pénétrer dans une maison où l'on réclamerait du secours, ni d'empêcher des individus engagés dans une rixe de s'assommer dans les rues. Il est tellement impraticable ce principe, que ceux-là même, qui l'avaient établi comme règle, n'ont pas tardé à le violer et à agir dans un sens diamétralement opposé (1). Mais quelque vicieux qu'il soit, il n'en a pas moins conduit au but que l'on s'était proposé, en le proclamant, celui, de servir de sauve-garde à la révolte belge: y adhérer, était donc consentir à ce que la cause du désordre prévalut et de ce consentement découlaient naturellement toutes les conséquences,

(1) Tandis que la France s'opposait à ce que les puissances intervinssent dans nos affaires, elle nous envoyait ses bandes d'aventuriers, ses officiers à demi-solde et des troupes de prétendus déserteurs, elle aidait en outre les chefs de la rébellion par ses conseils et par des moyens matériels, et cela s'appelait *ne pas intervenir*. Mais telle est la morale des chefs des révolutions, de blâmer chez les autres et de leur interdire, ce qu'ils se permettent de faire eux-mêmes effrontément.

auxquelles les trois puissances, intéressées au maintien de l'ordre, ont été entraînées dans la question Belge. La plus immédiate de celles-là fut la reconnaissance de l'indépendance des provinces révoltées.

Nous nous bornons à consigner cet acte de la conférence et ceux qui ont succédé, nous réservant d'exprimer ailleurs les sentimens qu'ils ont fait naître et de développer leurs conséquences.

Par un autre protocole la conférence décréta un armistice entre les troupes du Roi et celles révolutionnaires, et menaça de traiter en ennemi celle des parties qui ne s'y conformerait pas; en même tems il fut décidé que de chaque côté on rentrerait dans les positions qu'on avait respectivement occupées au 21 Novembre 1830 sous peine d'y être contraint par les puissances. Le Roi adhéra à cet acte de la force, et les Belges y accédèrent également, mais pour jamais en exécuter le contenu. En effet le soi-disant Gouvernement provisoire s'abstint non seulement de faire rentrer ses troupes dans leurs anciennes limites, mais il fit occuper par elles des contrées où elles n'avaient pas paru précédemment, et fit étroitement bloquer la place de Maastricht, dès le mois de Décembre, tant par un corps de troupes régulières, que par un ramas d'aventuriers de tous les pays, particulièrement de français.

D'un autre côté le même pouvoir révolutionnaire fit construire, au mépris et de l'armistice et de la convention particulière, dont nous avons déjà fait mention, des ouvrages offensifs devant la Citadelle d'Anvers, et ses bandes indisciplinées ne cessèrent de harceler les troupes royales sur toute la ligne occupée par celles-ci, et d'exercer maints brigandages contre les fidèles sujets du Roi. Il y avait bien certainement là violation manifeste des arrangemens consentis et par conséquent matière à exécuter contre les insurgés les menaces. Mais on n'en fit rien: les troupes des révoltés gardèrent les positions qu'il leur avait plu de prendre; Maastricht resta bloqué pendant tout l'hiver, et si la place n'avait pas été bien approvisionnée et bien défendue, elle aurait du se rendre aux rebelles; en dépit des auteurs de l'armistice et de leurs menaces, les troupes du Roi se trouvant empêchées par cet acte de la secourir.

Cependant la Conférence ne pouvait pas ignorer ces violations d'un traité qu'elle avait imposé: elles étaient tellement manifestes que toutes les feuilles publiques en parlèrent, et pourtant elle ne prit aucune mesure pour les reprimer. Nous n'ignorons pas que cette tolérance inique fut principalement l'ouvrage de la France et de l'Angleterre; mais nous ne pensons pas qu'il y eut nécessité pour les autres puissances

d'y consentir. Toujours est-il que les amis des principes d'ordre et de justice ne purent l'envisager, que comme un sinistre présage; leurs appréhensions ne furent que trop fondées.

La sanction que la Conférence s'était empressée de donner à l'oeuvre de la révolte, par la reconnaissance de l'indépendance de nos provinces dut nécessairement procurer à cette oeuvre une consistance que, sans cet acte, elle n'aurait jamais acquise. Aussi nos tyrans en prirent-ils un ton d'assurance qu'ils étaient loin d'avoir avant.

Nous en vîmes et en sentîmes bientôt les effets: la fortune publique fut livrée aux plus scandaleuses dilapidations, les charges des contribuables furent doublées, triplées même dans de certaines localités, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Les fonctions et les emplois publics furent augmentés sous divers prétextes et confiés à l'ignorance, à l'ineptie et à la plus crapuleuse cupidité.

Les grades militaires furent multipliés outre mesure (1) et prostitués aux êtres les plus in-

(1) Il y avait à peu près autant de Majors dans les régimens qu'on y comptait de compagnies, et dans chaque corps il existait au moins le nombre double des officiers qu'il y fallait. Pour réunir les moyens d'entretenir ces scandaleuses sinecures, l'inexorable porteur de contrainte venait arracher aux malheureux contribuables les ressources qui ne suffisaient déjà plus à ses propres et plus pressans besoins.

dignes (1) ou à des individus ne possédant nulles connaissances, nulles aptitudes pour le métier des armes.

Mais il restait et reste encore au pays une autre armée à nourrir: c'est celle des ouvriers que la révolte a privés de travail et par conséquent de moyens d'existence.

Ces malheureux, que les ligueurs avaient d'abord enhardis par les cajoleries et l'argent qu'ils leur prodiguèrent, sont maintenant laissés par eux à la charge des honnêtes et paisibles citoyens, victimes de leur infame entreprise et force nous est, pour nous soustraire aux effets de la brutalité de ces êtres affamés, de partager avec eux ce dont beaucoup d'entre nous auraient besoin pour faire exister leurs propres familles (2).

(1) Le Ministre de la guerre dut avouer récemment devant nos prétendus Représentans: *que l'on avait découvert dans un seul régiment quatorze officiers qui portaient sur leurs épaules la preuve des condamnations infamantes subies.* Et la Conférence a légitimé une cause qui a dû se faire défendre par de tels hommes!!! la postérité se refusera à le croire.

(2) Nous avons lu, il n'y a pas long-tems, le Mandement d'un de nos Evêques, ayant pour objet d'intéresser la charité de ses ouailles au sort des classes pauvres. Dans cet acte le Prélat signale, pour ainsi dire, en propres termes, et toute une classe à l'animadversion, et la livre à la discrétion de ceux *qu'il a aidés à égayer.* En effet, en parlant de ces riches à coeurs de marbre qui, assis sur des monceaux d'or et d'argent, restent insensibles aux souffrances du prochain, n'est-ce pas dire: s'ils ne vous donnent pas, prenez? Ainsi il ne suffit pas à ces hommes de nous avoir ex-

La Conférence, voulant terminer l'oeuvre qu'elle avait, nous ne hésitons pas à le dire, si malheureusement commencée, arrêta le 20 et 23 Janvier des dispositions par lesquelles elle mit à la charge de la Belgique les $\frac{1}{3}$ de la dette du Royaume et lui laissa toutes les provinces méridionales, sauf le grand Duché de Luxembourg et les parties possédées en 1790 par la Hollande sur les rives de l'Escaut et de la Meuse. Ces dispositions furent qualifiées *d'irrévocables* par les plénipotentiaires.

Par la déclaration de l'indépendance de nos provinces, le traité du congrès de Vienne, par lequel le Royaume des Pays-Bas fut créé, reçut déjà une grave atteinte, le dernier acte de la Conférence le déchira complètement.

Cependant quelque préjudicable que la décision intervenue fut aux droits du Roi, et quelque déplorable que ses conséquences pussent devenir pour les autres pays, S. M. se détermina à y souscrire, croyant devoir porter ce douloureux sacrifice à la paix.

Le congrès Belge ne fut pas aussi conciliant; après que beaucoup de ses membres eussent successivement exprimé dans les termes les plus incon-

posés à une ruine certaine par leurs menées révolutionnaires, ils veulent encore la hâter en nous exposant à la haine de ceux dont ils se sont servis comme instrumens dans leur criminelle entreprise.

venans et souvent injurieux, leur mécontentement, non seulement contre la Conférence et ses actes, mais contre les Souverains mêmes qu'elle représente, et après qu'ils se fussent épuisés en rodomontades et en menaces contre l'Europe entière, l'assemblée finit par refuser nettement son adhésion au protocole. La diplomatie réunie à Londres reçut patiemment ce refus et malgré l'irrévocabilité de sa décision, elle ne fit rien pour lui procurer son exécution du côté de la partie opposante; les choses en restèrent donc là pendant plusieurs mois.

La ligue s'étant qualifiée d'association constitutionnelle, lorsqu'elle entreprit de renverser la constitution qui nous régissait, il fallait bien que son émanation, c'est à dire le Congrès, en fit une qui répondit à la haute science politique de ces Messieurs. L'entreprise ne devait pas être difficile pour des hommes qui avaient tant fait pétitionner pour les développemens et les complètemens dont ils feignirent de croire nos institutions susceptibles.

Il est pourtant probable que l'obligation, où nos Lycèrgues se virent placés, d'allier les prétentions démagogiques à celles ultramontaines, présentait quelque difficulté.

Après des délibérations si non mures, dumoins longues et pénibles, on parvint cependant à mettre une oeuvre au monde.

Nous aurions presque omis de dire que le Congrès a eu la sagesse de débattre au préalable la question de savoir: si la forme de Gouvernement à donner à notre pays serait Monarchique ou Républicaine? quoique la république eut de nombreux et zélés partisans, elle n'obtint pas la préférence, principalement par la raison, que l'Europe pourrait s'aviser de ne pas la voir de bon oeil, malgré l'humeur traitable que montrait la Conférence de Londres. Et comme la glorieuse révolution Belge devait ressembler en tout, sauf la cause et le but (1) à la révolution française, sa mère, on se décida pour une Monarchie de nom et une République de fait.

On eut donc soin d'entasser dans notre constitution une foule de libertés, et à cet égard le parti ultramontain ne se montra pas aussi difficile comme on devait le croire, et en retour de toutes les concessions aussi libérales qu'il faisait, il se bornait à demander seulement pour lui la liberté de faire ce que bon lui semblerait, sans que l'Etat se permit jamais d'y regarder, lors même que les Jésuites, confondant suivant leur habitude le sacré avec le profane, se mèleraient

(1) L'on ne saurait trop répéter que, si en France la révolution de Juillet a eu lieu pour renverser le pouvoir des Jésuites, celle de la Belgique a été faite pour l'y introduire, comme en effet il l'y est aujourd'hui.

de ses affaires. Ce point étant ainsi réglé, il ne restait au parti qu'une chose à demander encore, ce fut la liberté illimitée de l'enseignement, et comme il s'agissait de liberté, Messieurs de l'extrême opposé s'empressèrent d'accéder au voeu des Révérends.

Du reste, à l'exemple de tous les grands législateurs, les nôtres ont voulu travailler pour les siècles à venir, et à cette fin ils ont combiné la constitution dont ils nous ont gratifiés de manière, à ne pouvoir être comprise au plus-tôt, par la majorité des habitans de notre pays, que dans cent ans, et dans cet intervalle les Jésuites se chargeront au moyen du monopole que leur procurera la liberté illimitée de l'enseignement, de former l'intelligence des jeunes générations, et de leur inspirer un goût décidé pour les institutions archilibérales que les neuf dixièmes de leurs pères ne partagent pas aujourd'hui, étant même hors d'état de comprendre les conceptions de nos génies supérieurs.

Mais que la constitution fut à la portée ou non de ceux pour qui elle était faite, c'était chose fort indifférente aux yeux de ses auteurs; la seule question qui les embarrassa fut celle de savoir: où trouver pour le nouvel état un chef qui voulut accepter de pareilles mains une couronne dont d'ailleurs personne n'a eu le droit de disposer? L'une ou l'autre des sommités de

la ligue se serait bien résignée à en porter le fardeau ; mais la majorité du congrès pensait qu'elle devait être offerte à un prince d'une des maisons souveraines d'Europe.

Après beaucoup de vaines démarches, on découvrit enfin un personnage disposé à accepter un présent venant de si bas ; mais ce candidat ne convint pas à la France qui, pour prix de l'active protection qu'elle avait accordée aux auteurs de la révolte Belge, croyait pouvoir s'arroger un droit de *veto*. Il fallait donc abandonner cette combinaison et, pour ne pas en former une nouvelle à pure perte on résolut d'élire un des fils de Roi des Français, le Duc de Nemours, dont la nomination eut effectivement lieu ; mais l'Angleterre, qui crut sans doute avoir aussi bien mérité que la France de notre glorieuse révolution, ne trouva pas, à son tour, ce choix de son goût, et demanda pour des raisons, que la présence de Léopold en Belgique explique amplement, qu'il n'eut pas d'effet, offrant probablement au Gouvernement français des compensations que l'avenir révélera un jour. En conséquence Louis Philippe renonça pour son fils à la couronne Belge.

Ce nouvel insuccès détermina le congrès à ajourner à un tems indéfini l'élection d'un chef et à constituer provisoirement une régence qu'il confia à un de ses membres.

Nous devons encore faire remarquer que, malgré le système de terreur que cette réunion infernale, appelée association patriotique, avait organisé dans le pays et qu'elle entretenait par une populace salariée, de nombreuses pétitions avaient été rédigées et adressées au congrès par les plus honorables citoyens pour l'engager à revenir sur l'acte par lequel il avait osé prononcer la déchéance de la dynastie des Nassau. Quelque pressantes, quelque fortes de raisons que fussent ces pétitions, elles restèrent non seulement sans effet; mais la plupart ne furent pas même rendues publiques.

Ne se faisant nullement illusion sur l'avenir du pays, au cas où un prince étranger fut appelé à nous gouverner, toute la masse des hommes éclairés et bien pensans resta complètement indifférente aux débats qui s'étaient élevés au sujet des deux candidats, sachant bien qu'au fond ils n'avaient pour objet que la question de savoir qui, de la France, ou de l'Angleterre, tirerait la plus grosse part de notre ruine.

Les vœux de tous les hommes honorables ne pouvaient donc se porter que vers le retour du précédent ordre des choses, comme vers le seul moyen de rendre à notre infortunée patrie le repos et le bonheur. Ces vœux se manifestèrent de plus en plus dans les réunions particulières des citoyens, comme dans les lieux publics. Partout

on entendit exprimer le désir de rentrer sous l'autorité paternelle du Roi; partout on convint de malédictions les auteurs de la révolte qui est venue la renverser.

Cette disposition des esprits devenant de jour en jour plus prononcée, la ligue en conçut de vives inquiétudes et résolut de conjurer l'orage par les mêmes moyens, par lesquels elle avait opéré le soulèvement, en Août précédent.

Pour réaliser leur dessein les ligueurs firent partir pour les principales villes des détachemens de l'association, dont nous avons déjà eu occasion de parler, afin de soudoyer la populace, faire piller et saccager, par elle, les maisons des citoyens dont on redoutait le plus l'influence et livrer à la destruction les presses des journaux anti-unionistes, dont les rédacteurs avaient eu le courage de dévoiler les turpitudes de nos oppresseurs.

En conséquence de ce plan infernal, les habitations d'un certain nombre d'honorables citoyens, ainsi que les maisons où s'imprimaient les journaux opposés à la révolte furent, à peu près à la même époque, inopinément attaquées dans les principales villes, par une populace effrénée et furent pillées et saccagées de fond en comble, leurs propriétaires s'estimaient trop heureux de sauver leur vie par la fuite.

Nous n'avons pas acquis la preuve que le Gou-

vernement des ligueurs ait pris une part directe à l'organisation de ces scènes d'horreur; mais diverses circonstances donnent lieu à de graves présomptions contre lui; entre autres celle, que peu de jours avant les pillages, un membre du çï-devant Gouvernement provisoire, colonel de nouvelle fabrique et en cette qualité aide de camp du Régent, fut chargé de la police générale et qu'il s'en est démis, immédiatement après que les dévastations furent commises.

Il est également notoire que les autorités civiles et militaires n'ont pris aucune mesure pour la répression des excès, que mêmes des fonctionnaires les encourageaient dans quelques localités et que les troupes sont restées tranquillement stationnées devant les maisons que l'on dévastait, comme si elles avaient été appelées pour protéger les pillards: il y a plus, dans de certains endroits ceux-ci leur apportaient du vin qu'ils venaient d'enlever des caves de victimes.

Un troisième fait, c'est que les gens du peuple qui ont commis ces actes d'horreur ont été largement payés (1); était-ce des caisses de la congrégation, ou de celle de l'État? c'est ce que nous ignorons. Enfin le congrès, pour calmer l'indignation publique, avait décidé qu'il y aurait une enquête

(1) Un de ces misérables, après avoir saccagé et brisé, pendant plusieurs heures, dans la maison d'une des victimes, cessa tout à coup et s'écria: *en voilà assez pour mes vingt francs.*

pour découvrir les causes et les auteurs de ces brigandages qui ont imprimé une nouvelle tache au nom belge; mais cette enquête n'eût jamais lieu, pas plus que la recherche et la punition des vrais coupables par les tribunaux.

L'homme, que sa fatalité a poussé dans le honteux tripotage révolutionnaire de la ligue, et qui s'est trouvé, à l'époque des pillages de Mars, à la tête du Gouvernement de la révolte, aura donc à se laver un jour du soupçon d'avoir livré lui-même, ou d'avoir sciemment laissé livrer, la fortune et la vie d'un grand nombre de ses concitoyens à la discrétion des troupes de bandits, salariés pour les attaquer.

Le but de la ligue de répandre, par les abominations que nous venons de rapporter, la terreur dans le pays, ne fut que trop atteint; la véritable opinion publique se tut, et la crainte, ainsi que la méfiance, succédèrent à la franche effusion, avec laquelle les citoyens se communiquèrent leurs pensées et leurs vœux.

La ligue put, dès-lors, suivre avec plus de tranquillité le cours de ses intrigues et se mettre plus à son aise pour exploiter le pays; ce qui continua à l'embarrasser beaucoup, ce fut le choix à faire d'un Roi, le refus donné, pour le Duc de Némours, par le Roi des Français ayant singulièrement compliqué cette question.

Heureusement que l'Angleterre fut là, pour lever

la difficulté; il n'y a même nul doute qu'elle n'eût attendu avec impatience l'occasion d'être utile sous ce rapport à nos nouveaux maîtres.

Elle avait à cet effet sous la main un Prince, dont l'existence lui était onéreuse d'une part, et parfaitement inutile de l'autre, et qui de son côté n'était, au dire des personnes qui prétendaient le connaître, pas exempt d'ambition et de vanité. D'autres au contraire soutenaient que, lorsqu'on avait parlé pour la première fois au Prince Anglo-Saxon de la couronne belge, il aurait répondu: *que pour l'accepter il fallait être un fou, ou un mendiant.* On aimait beaucoup à ajouter foi à cette dernière version, parce qu'il n'y avait pas de réponse plus sensée à donner que celle qu'on prêtait au Prince, et que par elle la nouvelle candidature était irrévocablement écartée; mais on oublia qu'on avait à faire à l'Angleterre et à un personnage placé sous l'influence de sa politique, et l'erreur où l'on fut à cet égard ne tarda pas à se dissiper. Le congrès, dont les travaux avaient languï pendant quelque tems, par suite de l'absence du plus grand nombre de ses membres, fut soudainement convoqué dans les termes les plus pressans, et dès que l'assemblée fut réunie en majorité, on lui communiqua une lettre adressée au soi-disant Ministre des affaires étrangères par le diplomate anglais, servant d'intermédiaire en-

tre la Conférence et les chefs de la révolte. Dans cette missive on insista en termes très positifs sur l'acceptation du protocole des 20 et 23 Janvier et employa des menaces au cas où le congrès persista dans son refus d'y adhérer.

Cette communication fit naître dans le congrès et dans les feuilles, dévouées à la ligue, les plus virulentes déclamations contre ce que ces furieux appelaient la sainte alliance et ses agens.

A cette occasion les plus grossières insultes furent itérativement prodiguées aux puissances et de nouvelles menaces de guerre proférées contre l'Europe en général, et contre la Hollande en particulier, que les rodomons voulaient faire attaquer et réduire sans différer. Après de longs et orageux débats, et nonobstant les menaces, faites par les diplomates anglais et français de quitter Bruxelles, si le congrès n'acceptait pas le protocole précité, l'assemblée persista dans son refus et se borna à charger son gouvernement de fait, d'ouvrir d'ultérieures négociations avec la Conférence et de lui rendre compte des résultats dans le délai d'un mois. Pour appuyer les nouvelles intrigues, elle résolut d'offrir la couronne belge au Prince Léopold de Saxe-Cobourg (1).

(1) Il nous semble hors de doute que la marche, suivie en dernier lieu par le congrès, ne fut concertée avec les personnages diplomatiques présens à Bruxelles, et que les menaces qu'on fit en-

Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques détails pour faire apprécier les titres que sa nomination par une assemblée, telle que le congrès, pouvait donner à son Elu.

Il est notoire, que l'élection des membres de cette assemblée n'était elle-même que l'effet de la violence et de l'intrigue des factions unies, qui s'étaient arrogé la domination sur le pays, et que la plupart des citoyens notables n'y avaient pris aucune part; par conséquent le congrès ne représentait réellement que ces deux factions et nullement le pays. Il ne pouvait donc au nom de ce dernier exercer aucun acte valable; d'où il résulte qu'il n'avait nul droit, nulle mission légale de décréter l'indépendance de nos provinces et la déchéance de la dynastie régnante, ni de nommer un nouveau chef pour la Belgique.

D'un autre côté les actes du congrès se trouvèrent viciés par la part qu'y avaient prise les députés du grand Duché de Luxembourg et ceux de la partie du Limbourg que la conférence avait formellement rétranchés de la Belgique.

Enfin ce congrès qui, comme nous l'avons dit, ne représentait déjà que deux factions, et par conséquent une fraction très-petite de la population, avait subi une métamorphose complète

tendre n'eussent uniquement pour objet d'amener l'élection du Prince Anglo-Saxon, sous la promesse de faire modifier le protocole en question au profit de la Belgique.

par les appels successifs de suppléans. Or comme dans le plus grand nombre des provinces les listes de ceux-ci durent être épuisées, par suite des démissions multipliées données par les membres de l'assemblée, il advint que beaucoup des derniers supplians y allèrent siéger en vertu de quinze à vingt votes qu'ils avaient obtenus, tandis qu'il en fallait plusieurs centaines aux titulaires primitifs (les élections ne se faisant qu'à un degré) pour être admis comme membre du congrès.

Nous devons faire remarquer que le système de faire nommer par une seule et même opération électorale les titulaires et les suppléans fut établi par la ligue, pour éviter les inconvéniens qu'elle redoutait des convocations trop fréquentes des assemblées des électeurs, à qui en effet l'idée aurait pu fort-bien venir de s'occuper d'autres choses que des nominations qu'on les eut chargés de faire. On peut donc dire avec vérité, d'après ce que nous venons d'établir, que vers la fin, c'est à dire à l'époque où le Prince Léopold fut nommé, la majorité du congrès ne représentait plus même une faction. Et l'impudent ligueur, qui était à la tête de la députation chargée d'offrir à ce Prince la couronne a osé dire: qu'il venait la lui offrir au nom de quatre millions de Belges! Il était réservé à notre époque et à un des chefs de la ligue, de faire à ce point violence

à la vérité. Que l'on combine maintenant avec les vices radicaux dont l'existence du congrès s'était trouvée entachée, la circonstance, que sur 195 membres présents 19 s'abstinrent de voter et que 23 refusèrent leurs voix à Léopold, et on verra sur quels titres la royauté de ce Prince est fondée, en admettant qu'elle est censée lui avoir été conférée par la volonté populaire, comme l'a prétendu le véridique orateur de la députation. Il semble que ces réflexions auraient dû se présenter d'abord à l'esprit du Prince Léopold, parce que, quand il s'agit d'une possession à acquérir, il importe de connaître avant tout les titres sur lesquels elle peut être établie.

Aussi beaucoup de personnes s'obstinaient elles à croire, qu'il y ferait une sérieuse attention et que son refus d'accepter le présent, peut-être funeste, qu'on lui destinait, s'en suivrait.

Elles regardèrent d'ailleurs comme impossible, qu'un Prince d'une illustre famille de Saxe put jamais se décider à accepter une couronne, enlevée à son légitime possesseur par les plus criminels moyens, une couronne, qui avait été placée si haut et dont l'offre lui venait de si bas lieux. Cette manière de voir ne pouvait que faire honneur et au Prince et aux personnes qui la manifestaient; que ne s'est-elle réalisée pour son bonheur et pour le nôtre!

La Conférence avait fixé au Gouvernement belge le 1 Juin comme terme de rigueur pour l'acceptation du protocole du 20 Janvier, et par un autre protocole postérieur (le 22^{me}), elle avait itérativement déclaré, que cet acte renfermait les bases irrévocables de l'arrangement à conclure entre la Belgique et la Hollande, menaçant, ainsi que nous l'avons déjà dit, de faire rappeler de Bruxelles les agens diplomatiques si, à l'époque ci-dessus, l'acceptation n'avait pas eu lieu.

Fatigué de l'état indécis des affaires et désirant de voir mettre un terme aux discussions existantes, le Roi avait de son côté fait déclarer par sa légation à Londres : que, si au 1 Juin les choses n'étaient pas parvenues à une conclusion, S. M. se considérerait comme délié de ses engagemens précédens et qu'Elle ferait usage de ses moyens militaires pour appuyer les négociations.

Ce délai étant expiré, la Conférence répondit le 7 Juin: » que, d'après les informations reçues, la veille, de Bruxelles, les Belges ne » s'étaient pas placés, envers les cinq Puissances, » par l'acceptation des bases de séparation, dans » la position, où se trouvait à leur égard S. M. » le Roi des Pays-Bas, qui avait adhéré à ces » bases; que Lord Ponsomby était définitivement » rappelé et que le général Belliard avait reçu » de son Gouvernement l'ordre de quitter Bruxelles, dès que Lord Ponsomby en partirait, et

» que la Conférence s'occuperait des mesures que
 » pouvaient réclamer les engagements pris par les
 » cinq Puissances envers S. M. le Roi des Pays-
 » Bas." Qui n'aurait pas cru, d'après cette réponse
 que la Conférence méditait sur quelques moyens
 coërcitifs contre les Belges, ou que tout au
 moins elle les abandonnerait à leur destinée?
 Ce ne fut pourtant pas ainsi.

On a vu que le Congrès, ne faisant nulle
 attention, ni au délai péremptoire, ni aux mena-
 ces, ni enfin à l'irrévocabilité des décisions des
 plénipotentiaires, avait chargé son Gouvernement
 d'ouvrir de nouvelles négociations, et qu'il avait
 nommé un Roi et envoyé une députation à Lon-
 dres pour prier l'Elu de se rendre au plus-tôt
 à Bruxelles pour prêter serment à une consti-
 tution, qui déclare parties intégrantes du Roy-
 aume des territoires que les protocoles de la
 Conférence reconnaissent comme appartenantes
 à la Hollande, ou au Roi Grand-Duc.

Cette marche suivie par le pouvoir révolu-
 tionnaire prouvait évidemment que sa résistan-
 ce, ou en d'autres termes, sa force d'inertie a
 été soutenue et encouragée par quelque cause
 occulte, comme si p. ex. un agent diplomatique
 avait notifié ostensiblement à ce pouvoir les
 décisions des délégués des Puissances et lui
 avait conseillé en secret de ne pas s'y confor-
 mer, lui promettant de conjurer l'orage s'il s'en

élevait un contre lui du chef de sa résistance, et ne mettant à cette généreuse protection qu'une seule condition, supposons celle: *de nommer au trône de la Belgique tel Prince, auprès duquel l'officieux personnage promettrait encore d'employer ses bons offices pour le disposer à accepter.*

Quant à l'existence de la cause occulte, nous en sommes certains; mais pour ce qui concerne les négociations du noble personnage avec tel ou tel ignoble chef de la révolte, nous n'en avons, bien certainement, pas été témoins — nous nous serions même crus fort déplacés en pareille compagnie, nous avons néanmoins quelques motifs de croire que nos conjectures à cet égard ne sont pas dénuées de fondemens.

La Conférence semblait ne pas s'apercevoir de ces menées, du moins agissait-elle, comme si elles avaient complètement échappé à son attention. Elle ne paraissait pas davantage choquée du peu de cas que les Belges faisaient de ses protocoles, des insultes qu'ils dirigeaient contre leurs maîtres, (il est presque superflu de faire observer que nous ne parlons ici que des ligueurs, quoique la Conférence ne se soit pas plus acquis des titres à la reconnaissance des autres Belges) au contraire, quand les députés du Congrès vinrent à Londres offrir la couronne à Léopold, ils furent reçus et fêtés, comme les

envoyés des Puissances les plus loyales, les plus amies. Ce scandale devait être bientôt suivi d'un autre : le bruit se répandit, que l'Elu de la ligue hésitait à aller s'asseoir sur un trône dont un Monarque révééré avait été indignement spolié.

Il est des actions tellement caractérisées, qu'elles ne doivent jamais causer un instant de hésitation à l'homme qui a un sentiment juste du bien et du mal : si elles sont bonnes, il s'empresse de les exercer, si au contraire elles sont mauvaises, il se hâte de les repousser : hésiter dans l'un ou l'autre cas, est déjà commettre une faute, et quand il s'agit du mal, on peut d'avance le considérer comme arrivé, lorsque l'homme à qui on propose de le faire hésite ; ainsi quand on eut acquis la certitude de la hésitation de Léopold, on regardait son acceptation comme certaine, et on n'attribuait plus le retard de la faire connaître qu'à des projets, que ses patrons pouvaient avoir conçus, d'augmenter sa dot ; c'est précisément ce qui arriva.

Le 27 Juin, ainsi trois semaines après la réponse faite par la Conférence à la légation des Pays-Bas et que nous avons littéralement transcrite ci-dessus, la même conférence rédigea et présenta aux deux parties sous la forme de préliminaires de paix une série de 18 articles, qui dévièrent en plusieurs points et d'une manière frappante des dispositions du protocole n^o. 12, que

les plénipotentiaires avaient, encore quelques semaines avant, déclarées irrévocables.

Ces articles furent, sans aucun doute, l'ouvrage de l'insidieuse politique Anglaise, et par une déférence, que nous ne voulons pas qualifier, les délégués des autres Puissances, du moins de trois, y donnèrent leur assentiment.

L'Angleterre avait consenti au protocole du 20 Janvier, parce qu'à cette époque, la question: qui usurperait le trône de la Belgique? était encore indécise; mais du moment où un de ses vassaux, par suite des plus honteuses intrigues, y fut appelé, sa politique se montra dans son vrai jour.

Comme Belges, nous n'avons pas les intérêts des provinces du Nord à défendre; aussi n'en parlons-nous, que quand les nôtres s'y trouvent liés et qu'ils sont compromis ensemble; ils seront d'ailleurs bien mieux défendus par eux-mêmes. Mais si telle était notre tâche, nous n'aurions pas de peine à démontrer, que les 18 articles en question n'étaient qu'une embûche que l'on a voulu dresser à la bonne foi d'un peuple loyal. Nous tirerions nos preuves des discours mêmes des meneurs de la révolte. Voici sur quels motifs l'homme, qui faisait alors l'office de ministre des affaires étrangères, fondait sa demande de délibérer en comité secret sur les articles précités:

» Messieurs! il y a des intérêts étrangers que
 » notre discussion pourrait avertir: il y a telle
 » clause sur le sens de laquelle dans une assemblée
 » secrète nous pourrions insister, faire voir la res-
 » source que nous en pourrions tirer, et sans aucun
 » doute, il y aurait inconvénient à donner connais-
 » sance de ces motifs à un cabinet dont on de-
 » mande l'acquiescement aux mêmes dispositions."

Dans le cours de la discussion on ne cacha pas l'espoir de parvenir à la possession de la rive gauche de l'Escaut, à conserver le Grand-Duché et toute la province de Limbourg, ainsi qu'à se soustraire à l'obligation de concourir au paiement de la dette.

La tendance pernicieuse des préliminaires ne pouvant échapper à l'attention du cabinet de la Haye; S. M. fit déclarer, le 12 Juillet, à la conférence qu'Elle ne pouvait pas adhérer à des dispositions, qui ne sont plus en harmonie avec celles renfermées au protocole n°. 12, qu'Elle a acceptées comme bases invariables des arrangements à conclure entre la Hollande et la Belgique.

A cette déclaration fut ajoutée la suivante:
 » Que dans le cas, où un Prince appelé à la souve-
 » raineté de la Belgique, l'acceptât et en prit pos-
 » session, sans avoir préalablement accepté les dits
 » arrangements, le Roi ne pourrait considérer ce
 » Prince que comme placé, par cela seul, dans une at-
 » titude hostile envers S. M. et comme son ennemi."

Mais quelque défavorables que fussent les 18 articles pour les provinces du Nord, ils n'en rencontrèrent pas moins une opposition très-vive dans le Congrès Belge. Les mêmes discussions orageuses, auxquelles le protocole n^o. 12 avait donné lieu, se renouvelèrent à cette occasion, et les Puissances, ainsi que leurs délégués furent encore amplement gratifiés d'insultes et d'épithètes injurieuses.

Cependant la majorité de l'assemblée se prononça pour l'adoption des préliminaires avec l'arrière pensée bien arrêtée, de ne pas s'y conformer lors des négociations pour un traité définitif.

Ce fut cette adoption, que le Prince Anglo-Saxon avait attendu, pour consentir à jouer dans le monde un rôle, vers lequel une fatalité pouvait seule l'entraîner. Le délai qu'il mit à son acceptation paraît n'avoir été motivé que par le besoin d'obtenir au préalable, par les préliminaires, le renversement implicite des protocoles n^o. 12 et 19, dont entre autres une disposition porte: » Qu'aux yeux des cinq Puissances, le » Souverain de la Belgique doit nécessairement » répondre aux principes d'existence du pays lui-même, satisfaire par sa position personnelle à » la sûreté des Etats voisins et accepter à cet » effet sans aucune restriction les arrangemens » consignés dans les protocoles 11 et 12 et se

» trouver à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance.

Dès que le but du délai fut atteint, rien n'arrêta plus l'Elu dans sa détermination, ainsi que le prouve l'extrait suivant de la lettre qu'il écrivit au Régent, le 26 Juin. Voici comme ce Prince s'exprime: « Quelque soit le résultat des événements politiques, relativement à moi-même, la confiance flatteuse, que vous avez placée en moi, m'a imposé le devoir de faire tous les efforts qu'il a été en mon pouvoir, pour contribuer à mener à une bonne fin une négociation d'une si grande importance pour l'existence de la Belgique". Et plus loin il dit: « aussi tôt que le Congrès aura adopté les articles que la Conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi, et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique."

Ainsi aux yeux de ce Souverain de nouvelle et déplorable façon, toutes les difficultés étaient levées, dès que les chefs et les complices de la révolte se furent prononcés sur les préliminaires de paix que la trop complaisante diplomatie européenne a eu la bonté de leur proposer, et le consentement du Monarque sur le trône duquel ce Prince se disposait à s'asseoir, n'était pas même considéré par lui au moins comme une chose de forme et de convenance; le consentement du Monarque, qui devait

être partie dans le traité, dont les préliminaires lui avaient été proposés ! Nous ne savons où trouver une expression assez énergique et convenable à la fois, pour qualifier un tel oubli de tous les principes, nous ne dirons pas seulement, de justice, mais même de décence publique.

Mais que dire de la conduite de la Conférence qui a souffert, que l'Angleterre poussât son vassal sur le continent, avant que la détermination du Roi des Pays-Bas sur les préliminaires fut connue, peut-être même lorsqu'elle était déjà informée de son refus de les accepter ? on appellera ce mode de procéder comme on voudra ; pour nous, nous nions que ce soit de diplomatie, et nous saurions bien lui donner son nom propre, si la politesse ne nous commandait pas de le taire.

Léopold s'empressa donc d'arriver en Belgique, ainsi qu'il l'avait promis et que son *Suzerain* l'exigeait : son inauguration suivit de près son entrée à Bruxelles (1).

(1) Voici ce que publia sur cet événement le *Courrier de Bruxelles*, un des journaux les plus accrédités de la ligue : « Aujourd'hui dans nos rues pavoisées c'est le triomphe de l'insurrection qui s'est avancé et des voix éclatantes ont chanté les obsèques de la légitimité. »

» Depuis son premier jour d'insurrection, la Belgique s'est montrée forte et capable.

» Elle accomplissait l'oeuvre de quinze ans de méditation.

» La Belgique ne s'est pas insurgée par mutinerie ; il y avait de la prévoyance dans son action, un dessein prémédité.

On a vu que, pressé de ceindre le diadème, Léopold ne s'embarrassa pas le moins du monde de la détermination que prendrait le Roi des Pays-Bas relativement aux préliminaires de paix, le serment de maintenir la Belgique en possession de territoires qu'elle ne saurait jamais garder, quoiqu'il arrive, ne devait, pour la même raison, ne pas l'embarrasser davantage, et effectivement il le prêta. Cependant il y avait une contradiction manifeste entre ce serment et les 18 articles en vertu desquels il a cru pouvoir prendre possession du trône. Il fallait donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il existât un projet secret de ne rendre aucun des territoires, reconnus comme ne devant pas appartenir à la Belgique, et de s'emparer même encore de la Flandre zélandaise: de cette manière la contradiction disparaîtrait, quant au serment. La réponse que le Prince a faite à la députation du Grand-Duché de Luxembourg nous paraissait propre à répandre quelque lumière sur ce point important. Voici cette ré-

» Elle poussait à la distinction de l'oeuvre de la légitimité et » elle a atteint son but avec éclat.»

Ce langage triomphal des apôtres de l'anarchie est infiniment flatteur pour la Conférence et son protégé, le Roi des Belges; nous les en félicitons; mais nous protestons en même tems, que la pauvre Belgique ne savait pas un mot de tous les beaux projets, pas même encore au 30 Août et plus tard, et qu'ils n'étaient que le secret d'une poignée d'infâmes conspirateurs qui opprime et pille le pays aujourd'hui.

ponse : » Nous sommes en possession de tout le
 » territoire de votre province, excepté la ville
 » capitale; nous conserverons cette possession;
 » votre pays est facile à défendre et je ne doute
 » pas, qu'en cas de besoin, vous ne preniez vous
 » même l'initiative de la défense de votre sol."

C'est bien dire en propres termes :

» *Quand même on nous enjoindrait de rendre*
 » *le Grand-Duché, nous ne l'en garderions pas*
 » *moins.*" La réponse faite par Léopold à la
 députation d'Anvers est également digne de re-
 marque, en ce qu'elle révèle l'illusion, pour ne
 pas dire plus, avec laquelle le Prince Anglo-
 Saxon a préjugé la marche, que suivrait le Roi
 des Pays-Bas, relativement aux 18 articles.

Voici ce qu'il a dit à ce sujet : » Le Roi de
 » Hollande a bien fait jusqu'ici quelques dif-
 » ficultés de s'accommoder avec nous; mais il se
 » présume qu'il n'a agi de la sorte, que pour
 » m'empêcher d'accepter le trône, que vous
 » m'avez offert. Aujourd'hui qu'il doit savoir que
 » mon acceptation a eu lieu et que ma résolu-
 » tion inébranlable est de demeurer parmi vous,
 » il y a lieu de croire qu'il changera de marche."

Nous nous abstenons de toutes réflexions sur
 ce que nous venons de transcrire: elles se pré-
 senteront naturellement d'elles mêmes à l'esprit
 de nos lecteurs.

Il est hors de doute que, quand Léopold

tint ce langage aux députés d'Anvers, il n'eut connaissance du refus du Roi d'accepter les préliminaires et de sa déclaration: *de considérer comme ennemi le prince, qui accepterait la souveraineté de la Belgique et en prendrait possession, sans avoir préalablement satisfait aux stipulations déterminées par les 11^{me} et 12^{me} protocoles.* On doit croire que le Prince n'a attaché aucune importance au refus, ni à la déclaration que nous venons de citer. Or s'il s'est flatté de l'espoir que celle-ci ne viendrait pas peser sur lui de tout son poids, il a versé dans une erreur bien étrange, et a bien mal connu le Monarque, qui l'avait faite, et lequel est tout aussi éloigné de commettre une injustice, que fermement résolu à n'en point souffrir, autant qu'il est en son pouvoir de s'y opposer. Cette erreur ne tarda pas à être dissipée d'une manière fort rude pour Léopold.

Le Roi, après avoir montré une longanimité sans exemple dans les fastes de la diplomatie, et las enfin de voir abuser de sa patience, prit la résolution d'appuyer sa juste cause par la force matérielle, celle de la raison et de la justice étant restée impuissante.

Son armée était belle et nombreuse, en égard à l'exiguité du territoire qui l'avait fournie. Elle était pourvue en abondance de tout le matériel nécessaire pour entreprendre une cam-

pagne très-prolongée. Les troupes étaient animées du sentiment le plus pur, du plus entier dévouement pour le Prince et la patrie.

Un enthousiasme, tel qu'il ne s'en manifeste chez les nations qu'aux plus belles époques de leur histoire, se faisait remarquer parmi toute la population; non seulement tous ceux que la loi appelait aux armes, s'empressèrent de se rendre sous les drapeaux; mais des milliers vinrent s'offrir volontairement pour défendre une cause, de la justice de laquelle ils étaient profondément pénétrés: savans, artistes, propriétaires, rentiers, artisans s'arrachèrent spontanément à leurs occupations paisibles et aux douceurs de la vie domestique, pour prendre les armes; des hommes, vivant dans l'opulence allaient partager avec les troupes les fatigues et les privations, qu'impose la vie des camps, toute la partie de la jeunesse studieuse, en état de porter les armes, s'empressait de former des corps de volontaires et ils sollicitaient comme une faveur d'être placés à l'avant-garde, où en effet nous les vîmes. Enfin ceux qui ne pouvaient pas partager les dangers et la gloire de leurs concitoyens se distinguaient par des dons patriotiques, dont l'ensemble fournit une valeur très-considérable, et se cotisaient pour entretenir, pendant leur absence, les familles des gardes et des volontaires peu fortunés.

Les détails, que nous venons de rapporter, nous ont été communiqués par nombre de personnes dignes de foi, et tout le monde a pu en entendre la confirmation de la bouche des militaires de la ligne et des gardes communaux, pendant la courte campagne, que les troupes des provinces du Nord ont faite dans les nôtres.

Nous les donnons, ces détails, pour comparer ce qui a eu lieu en Hollande avec ce qui s'est passé chez-nous, et pour prouver, par ce qui est advenu de part et d'autre, laquelle des deux causes était nationale, ou ne l'était pas.

Avec une armée comme celle que le Roi avait, et soutenu par un dévouement et un enthousiasme, tels que ceux que toutes les provinces manifestèrent, le Monarque pouvait, fort d'ailleurs de la justice de sa cause, tenter le sort des armes avec une entière confiance.

Dans nos provinces les choses se passèrent tout différemment. Le personnel gouvernemental n'inspirait que du mépris à l'immense majorité des habitans, et la cause, qu'il s'agissait de défendre, étant considérée par eux, comme la sienne, était ainsi que lui sous le poids de la réprobation publique.

D'un autre côté, beaucoup de chefs militaires ayant manqué à l'honneur, en violant leurs sermens de fidélité à leur légitime Souverain, étaient flétris dans l'opinion.

L'armée était pourvue d'un matériel suffisant et assez nombreuse pour entreprendre une campagne; non seulement on avait forcé à rester, ou à rentrer au service tous les sous-officiers et soldats qui étaient sous les drapeaux, à l'époque où la révolte éclata, mais on avait encore fait de nombreuses levées supplémentaires de miliciens et mobilisé le premier ban de la garde civique.

Cependant, loin de montrer le moindre enthousiasme, le moindre dévouement pour la cause qu'ils étaient appelés à défendre, les subalternes ne purent être retenus à leurs corps que par la force; encore la maréchaussée devait-elle être constamment en campagne rechercher et faire rejoindre les déserteurs.

Trois classes de volontaires se présentèrent: la première se composait d'un nombre très-borné de jeunes gens de la classe moyenne qui, poussés par le désir de porter des épauettes, demandèrent des places d'officiers, quoiqu'ils n'eussent ni les connaissances ni l'aptitude, requises pour le métier des armes.

La seconde classe se subdivisait en deux parties: dans l'une figuraient ces êtres que toutes les révolutions trouvent prêts à les servir, nous voulons parler des hommes ruinés dans leur fortune et perdus de mœurs et de réputation (1):

(1) Nos lecteurs se rappelleront bien ce que le Ministre de la guerre avait dit publiquement au sujet de 14 officiers d'un seul

de cette catégorie d'individus un certain nombre offrit ses services, à condition qu'ils obtiendraient des grades qu'on s'empressa de leur accorder, quelques uns, sans attendre qu'on les leur donnât, les prirent d'eux-mêmes. L'autre subdivision était formée soit du rebut de la société, soit de malheureux ouvriers qui, privés de travail et de pain par suite de la révolte, demandèrent à s'enroler pour exister, sans être disposés à se faire tuer, ou estropier en combattant pour elle.

A la troisième classe appartenait tous les aventuriers, qui étaient accourus de divers pays, principalement de France, pour aider à piller notre pauvre pays (1).

Du reste nul élan, nul mouvement spontané ne se faisaient remarquer pour la défense de la cause révolutionnaire parmi les classes qui composent réellement la société. Chacun ne faisait que ce dont il ne pouvait pas se dispenser sans s'exposer aux actes de violence des dominateurs.

Quant à des dons patriotiques, celui qui se serait avisé d'en provoquer, serait infailliblement devenu l'objet de la risée publique.

régiment, qui portaient des marques de flétrissures sur leurs épaules.

(1) Les habitans des contrées, où ces hordes indisciplinées et pillardes furent cantonnées, garderont encore long-tems le souvenir des brigandages, qu'elles ont exercés, et des vexations inouïes, qu'elles leur ont fait éprouver. La ruine complete de maintes honnêtes familles de cultivateurs s'en est suivie et une foule d'autres ne parviendront jamais à réparer les pertes qu'elles leur ont causées.

Telles furent les dispositions des deux pays et de leurs armées.

Léopold ne se douta pas de cet état des choses; mais tandis qu'il nageait dans les délices de sa nouvelle grandeur et qu'il se plaisait à prêter l'oreille à de plattes adulations, à écouter des protestations d'inébranlable fidélité, sorties de la bouche d'hommes souillés par la trahison et le parjure, et à entendre les *vivat* d'une plèbe payée pour lui exprimer des sentimens d'amour que personne ne songeait à lui porter, tandis, disons-nous, que tout cela se passait chez le Prince et autour de lui, il se formait un orage sur la frontière septentrionale de nos provinces qui devait interrompre ces douces jouissances.

Dans les derniers jours de Juillet le Roi se rendit à l'armée pour la passer en revue, sa présence produisit sur toutes les troupes un effet électrique. Immédiatement après, le Prince héréditaire, que tant de brillans faits d'armes avaient déjà illustré dans les guerres précédentes, fut nommé commandant en chef, et vint se mettre de suite à la tête de l'armée, accompagné de son frère, le Prince Frédéric.

Toutes ces circonstances devaient être pour Léopold autant d'avertissemens, surtout quand on les rapprochait du dernier § de la déclaration du 22 Juillet, et il pouvait d'autant moins

prétendre avoir été surpris par les hostilités, que les préparatifs en avaient, pour ainsi dire, lieu sous ses yeux, et qu'il savait que le Roi l'avait proclamé son ennemi à la face de l'Europe.

Mais pendant que le Prince continua sa tournée et recueillit les protestations du sublime dévouement, qu'il avait su inspirer à des gens qui ne le connaissaient pas, l'armée hollandaise ouvrit la campagne, au commencement du mois d'Août.

D'après ce que quelques centaines de ces plats et perfides flagorneurs lui avaient débité sur les sentimens dont le pays était, à les entendre, animé à son égard, Léopold devait croire que chaque habitant n'éprouvait qu'un regret, celui de n'avoir qu'une vie à sacrifier pour lui; la plus rude des expériences ne tarda pas à lui prouver que ces gens là en avaient impudemment menti, et que le pays, ne sachant que faire, ni qu'espérer de lui, n'était nullement disposé à faire des sacrifices pour sa défense autres que ceux que la force lui imposerait.

Il est pourtant juste de dire aussi, que le Prince, ne se fiant pas entièrement aux pompeux discours qu'on lui avait débités, eut d'abord la précaution de demander l'assistance d'une royauté voisine, sortie des barricades comme la sienne.

Dans l'entre-tems, l'armée des provinces du

Nord avait gagné du terrain par suite de plusieurs attaques impétueuses qui avaient forcé les troupes belges à se replier : les mouvemens rétrogrades de celles-ci se firent toutefois en assez bon ordre et en combattant jusqu' à Hasselt : mais là, tout au commencement d'une nouvelle attaque que fit l'armée Hollandaise, leur retraite se changea en déroute et dégénéra bientôt en une fuite dont les annales militaires ne fournissent que peu d'exemples. Tous les corps se débandèrent et se divisèrent en une infinité de petites troupes, fuyant par tous les chemins qui se trouvaient devant elles, et marquant les directions qu'elles avaient prises par les effets d'armement, d'habillement et d'équipement, qu'elles avaient jetés, soit pour hater leur fuite, soit pour se dépouiller de tout signe extérieur qui aurait pu les faire reconnaître par l'armée Hollandaise qu'ils croyaient à leur poursuite.

Ce fut dans cet état que le corps, connu sous la dénomination *d'armée de la Meuse*, arriva sous le canon de la citadelle de Liège.

En ayant ainsi fini pour le moment avec cette armée, les Princes renoncèrent sagement à profiter de la facilité qui s'offrait d'achever leurs succès contre elle, et se portèrent par un savant mouvement de flanc sur Louvain où deux autres corps d'armée, commandés par Léopold en personne, se trouvèrent réunis. En

même tems une colonne sous les ordres du Duc de Saxe-Weimar fut chargée de tourner la position de Léopold et de couper les communications entre Bruxelles et Louvain.

A quelques lieues de cette dernière ville, l'armée Hollandaise trouva celle belge dans une position assez avantageuse et l'attaqua d'abord; quelques corps soutinrent les premiers chocs; mais ils durent enfin céder et se replier vers Louvain: finalement la déroute se mit aussi dans leurs rangs et dégénéra dans une épouvantable cohue. L'armée victorieuse ne tarda pas à se présenter et à prendre position devant la ville.

Dès ce moment Louvain, où la confusion était à son comble, fut à la discrétion du Prince héréditaire, et rien n'eut pu l'empêcher, d'après l'opinion de tous les témoins oculaires, de s'en emparer de vive force; mais, avare du sang des troupes sous ses ordres et voulant, nous n'en doutons pas un instant, éviter à une ville populeuse les horreurs d'un assaut, il consentit à accorder aux troupes qui y étaient renfermées une capitulation et leur laissa, jusqu'au lendemain à midi, le tems de l'évacuer.

Cependant un incident, comme en font naître souvent dans la guerre des troupes indisciplinées, faillit à devenir funeste à la cité, que le généralissime se plaisait à épargner; les hostilités avaient

entièrement cessé et on était en pleine négociation pour la reddition de la place, lors qu'une batterie d'artillerie belge rouvrit inopinément son feu près d'une des portes, tua et blessa quelques hommes. Le Prince, au lieu de rompre les négociations et de faire attaquer la ville, eut la générosité d'envoyer des parlementaires pour faire cesser cette agression de sauvages.

La retraite des troupes belges devint, après les premières attaques qu'elles avaient soutenues, si prompte, et l'armée Hollandaise les suivit de si près, que Léopold pouvait facilement devenir le prisonnier du Prince, qu'il était venu dépouiller d'une partie de son héritage; à peine trouva-t-il encore une voie ouverte pour se retirer à la vue des tirailleurs Hollandais, et fuir à peu près comme délaissé, vers Malines.

Dans ces entrefaites, la colonne du Duc de Saxe-Weimar s'était avancée jusqu'à environ deux lieues de Bruxelles et rien n'eut pu empêcher ce général de prendre possession de la capitale par une partie de ses troupes, tandis que l'autre aurait continué son mouvement pour menacer les derrières de l'armée belge stationnée à Louvain, lorsque des parlementaires français et anglais vinssent annoncer, ou dire, qu'une armée française, envoyée par Louis Philippe, au secours de Léopold, était tout près, et l'invitèrent à ne pas s'avancer davantage avec sa

colonne. Cette notification fut également faite au Prince héréditaire et S. A. R. crut en conséquence devoir faire cesser les hostilités.

Ainsi se trouva donc arrêtée une entreprise, à la fois juste et glorieuse, par le plus scandaleux abus de la force, et en violation du principe de non-intervention que la France elle-même avait proclamé, quand elle voulait protéger la révolte belge, et qu'elle n'a enfreint ensuite, que pour la sauver du péril imminent qui la menaçait: une entreprise, que toute la population honnête et loyale de nos provinces considérait comme l'unique moyen d'y rétablir le calme et l'ordre, et de les délivrer de la plus honteuse, de la plus dégradante tyrannie, qui puisse peser sur un pays.

Nous venons de dire qu'il y a eu de la part de la France abus de sa force, et en effet il y en a eu; car, si les troupes Hollandaises eussent voulu poursuivre leurs succès, l'armée française avait ordre de les attaquer, et dès lors il y aurait eu guerre entre les deux pays; dans ce cas trente deux millions en attaquaient deux, soit seize contre un. Et si les quatre millions Belges eussent été si enthousiasmés pour la glorieuse révolution, comme les organes de la fraude et du mensonge le prétendaient, on se serait trouvé dix huit contre un. Il nous semble, que pour donner au monde une juste idée

de sa puissance, si telle était absolument son intention, le Gouvernement de Louis Philippe aurait dû s'essayer contre de plus forts. Du reste d'autres motifs guidaient encore sa marche; nous aurons occasion d'en parler ailleurs; quant à présent nous nous bornons à faire observer: que lors-même que le principe de non intervention, qu'il avait érigé en point de droit public, n'eut pas dû empêcher le Gouvernement français d'agir à main armée en faveur de la Belgique contre la Hollande, il n'avait encore nul droit de le faire; le Gouvernement belge n'étant pas reconnu et aucun traité valable ne pouvant par conséquent le lier à la France, celle-ci ne pouvait, sans violer tous les principes de droit public, jouer le rôle d'une alliée et envoyer une armée à son secours.

L'on prétendit que la France avait garanti l'indépendance de la Belgique: nous croyons qu'il serait difficile d'indiquer quand; par quel acte et envers qui cette garantie a été donnée ou aurait même pu l'être.

Elle fut, il est vrai, hâtée peut-être pour son malheur, comme pour celui de l'Europe, et en particulier pour le nôtre, de reconnaître l'indépendance de nos provinces; mais il y a loin d'une reconnaissance à une garantie. L'une ne constate qu'un fait et consent à son existence: l'autre implique l'engagement

de la soutenir et c'est ce qui n'a pas pu avoir lieu.

Mais de ce que les organes de la révolte osèrent prétendre, que les Belges ont voulu être indépendans et que la Conférence trouva bon de les croire sur parole et de reconnaître le fait comme existant, il ne s'ensuivit nullement que ce même fait ne put être démenti. Or nous soutenons, qu'il l'a été de la manière la plus positive, la plus solennelle. En effet, si l'immense majorité de nos concitoyens eut voulu de l'indépendance, dont on nous à gratifiés, croit-on qu'on ne l'eut pas défendue? Non certes, on ne se serait pas abstenu de combattre pour elle: ses défenseurs auraient pu succomber à la valeur, à la supériorité des moyens intellectuels et matériels de leurs adversaires; mais du moins ils auraient fait tous les efforts dont ils fussent capables, pour soutenir leur cause; et dès qu'ils ne l'ont pas fait, on pouvait non seulement, mais on devait conclure de son délaissement, qu'elle n'était et n'est pas la cause du pays, et par une conséquence naturelle, on devait considérer comme démenti, le fait que l'on s'était trop pressé de reconnaître comme existant, et par une autre conséquence, un Gouvernement qui prétend être, comme celui de la France, fondé sur la volonté de la nation, aurait dû s'abstenir de prendre part à l'odieuse

entreprise d'imposer au peuple Belge des lois que les sept huitièmes répoussent. C'est à peu près nous convertir à l'indépendance; comme les espagnols convertissaient au Christianisme les malheureux Américains du Sud. Ah Messieurs les apôtres de la souveraineté des peuples! soyez du moins conséquens, et permettez à chacun d'exercer le droit que vous lui attribuez, comme il le trouve bon, sans le violenter et le régenter comme vous le faites. Il est probable que vous recevrez à cet égard du peuple Belge, un peu plus tôt ou un peu plus tard (ce que nous ne saurions déterminer exactement), une pétition très explicite à ce sujet, à laquelle vous ne sauriez vous dispenser de faire droit, sous peine d'encourir le reproche d'absolutisme libéral qu'on est déjà très disposé à vous faire.

Le maintien de l'armistice n'a pu donner non plus à la France le droit de faire marcher une armée contre celle Hollandaise; car cet armistice n'a jamais existé pour les Belges que sur le papier, puisqu'ils se sont obstinés à ne pas s'y conformer. Pour avoir un prétexte plausible de le maintenir par la force des armes, il aurait fallu que le Gouvernement Français forçât dans le principe le pouvoir insurrectionnel à l'exécuter, et contraignit ensuite à le respecter, ce dont il eut soin de s'abstenir.

Cependant, lors-même que l'armistice eut été

exactement observé par les insurgés, le Roi des Pays-Bas restait toujours le maître, voyant qu'il n'aboutissait à aucune solution des questions en litige de le dénoncer; à plus forte raison devait-il être libre à ce Monarque de ne plus en vouloir, après avoir souffert avec une rare longanimité, pendant cinq à six mois, de la part de la partie adverse tous les genres d'infractions et d'avanies. S. M. a donc usé d'un droit incontestable, lorsqu'Elle a déclaré en Mai 1831, que si, au 1^{er} Juin suivant, les Belges n'avaient pas accepté les stipulations renfermées dans les 11^{me} et 12^{me} protocoles, Elle se considérait comme déliée de tous les engagements qu'Elle avait contractés envers la Conférence. Or nos dominateurs ayant persévéré dans leur refus, le Roi pouvait, après l'expiration du délai fixé et par S. M. et par la Conférence elle même, agir comme bon lui semblait. Sa déclaration éventuelle de guerre contre le prince qui prendrait possession de la souveraineté de la Belgique, sans avoir au préalable accepté les protocoles 11 et 12, était donc un acte de sa libre et souveraine volonté, ainsi que la suite qu'il a donnée à cette déclaration contre Léopold, et aucune puissance n'avait le droit d'intervenir par la force pour l'empêcher d'exercer celui qui lui compétait, comme Roi indépendant.

Le Gouvernement Français a donc, en s'in-

terposant à main armée, outre qu'il enfreignait sa propre loi, commis un véritable acte de violence qui n'échappera pas à la sévère critique de l'histoire, comme ne lui échappera également pas la conduite de ceux qui, ayant l'obligation et le pouvoir de le reprimer, ont préféré de la sanctionner pour maintenir une trompeuse apparence de paix.

Les 50,000 hommes, que le Gouvernement Français avait fait marcher pour arrêter les progrès de l'armée Hollandaise, ayant derrière eux toutes les forces disponibles de la France, il était naturel que le cabinet de la Haye évitât une lutte aussi inégale; d'ailleurs les nombreux sacrifices, qu'il avait déjà portés, prouvaient, combien était grand son désir de rester en paix, avec les diverses Puissances de l'Europe.

Le Roi résolut donc de rappeler son armée, et celle-ci reprit en conséquence les positions qu'elle avait occupées, avant l'ouverture de la campagne.

Une cause, uniquement soutenue par la fraude, le mensonge et la déception, ne pouvait pas avoir reçu une aussi rude atteinte que celle que les troupes du Roi lui avaient portée, sans que ses défenseurs cherchassent à pallier sa défaite par les mêmes moyens.

Ils soutinrent d'abord: que les troupes Belges avaient été surprises par l'armée Hollandaise,

en violation de l'armistice et lorsqu'elles n'étaient encore nullement préparées à la guerre. Il est presque surabondant de répéter encore, que la fixation du 1 Juin comme terme de rigueur pour l'acceptation par le Gouvernement insurrectionnel des bases du traité de séparation était déjà un avertissement plus que suffisant que le Roi avait fait donner; mais la déclaration adressée par sa légation à Londres à la Conférence, le 12 Juillet, devait équivaloir à une déclaration de guerre dans l'opinion de tous ceux qui savent lire et comprendre. Mais comment faire rimer ces allégations de la ligue aux bruits de guerre qu'elle fit retentir en Europe dès le mois de Janvier, aux défis qu'elle ne cessait de donner à toutes les puissances et aux plaintes amères qu'elle fit entendre sur la violence que, suivant elle, on lui faisait en l'empêchant de faire valoir à main armée, ce qu'elle appelait son bon droit, assurément, quand on a tenu un semblable langage en Janvier, on devait bien être préparé à la guerre en Août.

Un moyen bien autrement ridicule de justifier la défaite des troupes Belges fut de soutenir, que l'armée des provinces du Nord se composait en majeure partie de militaires prussiens. Cette assertion est des plus inexactes; tous les hommes véridiques, qui ont vu les corps Hollandais, soit de ligne, soit de gardes communaux, ou de volontaires, pendant le séjour qu'ils ont

fait chez nous, s'accorderont à affirmer que les dix neuf vingtièmes au moins consistaient en nationaux, et que les étrangers que l'on y remarquait se réduisaient à quelques milliers d'individus de la Suisse et du pays de Nassau; certes, ceux-là ne pouvaient pas mettre l'armée Belge en fuite, sa force numérique équivalait à celle de l'armée Hollandaise, si elle ne l'exédait pas.

Ce moyen de justification, allégué par la ligue et ses journaux, était d'autant plus absurde, qu'il tendait à établir en principe, qu'il y a telle nation, devant les troupes de laquelle une armée peut fuir sans honte.

Sans doute ceux qui avaient si basement injurié et calomnié le peuple Hollandais et qui s'étaient si insolemment attribué une immense supériorité de courage sur lui, devaient trouver fort dur le démenti qu'il leur a donné: mais après tout; que pouvait-il importer à des hommes qui depuis long-tems avaient abjuré tous les sentimens de honte, de pudeur et de justice, s'ils en ont jamais eu? leur principal soin devait être d'éviter le ridicule, ce qu'ils furent assez mal adroits, de négliger dans cette occurrence.

Ce qu'il y avait de curieux, ce fut la candeur et l'empressement avec lesquels les feuilles du mouvement en France répétaient les contes absurdes de nos ligueurs comme autant de vérités démontrées.

Nous ne devons pas omettre de faire remarquer que, tandis que l'on déclamait contre la présence supposée de militaires prussiens à l'armée Hollandaise, les Français fourmillaient dans celle Belge; outre un nombre assez considérable d'aventuriers d'autres pays.

La ligue s'était de même fortement récriée sur ce qu'un officier supérieur prussien aurait suivi le quartier-général des Princes et les aurait assistés de ses conseils: nous ignorons si le fait est vrai, et nous sommes même persuadés que les illustres personnages pouvaient combiner et diriger les opérations de la campagne, sans le secours de personne; mais fut-il exact, on serait toujours en droit de demander: s'il a dû être moins licite aux Princes de s'entourer des conseils de tels ou tels hommes de l'art, qu'il ne le fut à Léopold de recourir à ceux d'un certain général diplomate et d'autres qu'il consultait et qui l'assistaient au vû et au su de tout le monde? Décidément les partisans des bouleversemens politiques se croient en possession du privilège de faire tout ce qui leur convient et du droit d'interdire aux amis de l'ordre tout ce qui peut contrarier leur cause, ou leur déplaire. Par malheur ces derniers n'ont que trop souvent la faiblesse de céder à d'aussi insolentes prétentions.

Quelque courte que fut la campagne de l'ar-

mée Hollandaise en Belgique, elle pouvait fournir à la Conférence matière à de nombreuses et sérieuses réflexions, du moins à ceux de ses membres qui n'avaient pas mission de protéger le principe de la révolte. Elle a pu être trompée et sans nul doute elle l'a été par les rapports inexacts des agens qui devaient l'éclairer sur les véritables causes et le caractère du soulèvement, qu'on a su opérer dans nos provinces. Mais il y a tels événemens, qui dessinent si nettement les situations et caractérisent si positivement les hommes et les choses, qu'il n'est plus permis à personne de rester dans l'erreur à leur égard. Par exemple, quand on vit le peuple Hollandais s'unir étroitement à son Souverain, courir spontanément aux armes, faire des sacrifices, dont l'histoire ne fournit guères d'exemples, pour se mettre en état de défendre son existence menacée à la fois par de perfides ennemis et de tièdes et timides amis; enfin quand on vit l'armée, que ces sublimes élans avaient produite comme par enchantement, et dont le personnel était pour la plupart étranger au métier des armes, se précipiter sur ses adversaires avec un courage digne des plus vieilles phalanges; quand on vit tout cela, chacun dut se dire: *la cause que ce peuple défend est nationale et il a la plus intime conscience de sa justice.*

Mais en voyant le Gouvernement insurrecti-

onnel Belge dans la nécessité d'employer des mesures coercitives pour pousser sous les armes et miliciens et gardes civiques; en voyant d'un autre côté la population entière ne céder qu'à la force pour porter des sacrifices quelconques; voyant enfin le pays ne faire aucune démonstration hostile contre l'armée Hollandaise qui s'avançait (1) et au contraire les habitans s'empresser de la recevoir, comme ils recevraient des troupes qui changent de garnison (2), témoins, disons-nous de cette marche des choses; on dut s'avouer, que la prétendue cause Belge n'est point la cause de notre pays, mais uniquement celle d'une audacieuse et perfide coterie qui l'opprime pour le dépouiller et ose faire des puissances les appuis de ses forfaits.

La conviction, ainsi fixée sur le véritable état des choses dans notre pays, aurait dû, ce nous semble, motiver un changement dans la marche

(1) L'on aurait vu encore d'autres dispositions se manifester, sans la nouvelle de l'approche d'une armée française que la ligue eut soin de répandre avec le plus grand empressement.

(2) Ce que nous disons de la conduite de nos concitoyens à l'égard des troupes Hollandaises est l'exacte vérité, et nous le soutenons en dépit des feuilles mensongères de l'union. Si quelques exceptions ont eu lieu, elles furent en bien petit nombre et ne prouvent rien contre la règle; du reste la discipline dans l'armée Hollandaise était si sévère, que des discussions entre les militaires et leurs hôtes ne purent pas facilement s'engager, et il y en avait certainement moins entre eux, qu'il n'en existait entre ces derniers et les troupes régulières Belges.

des plénipotentiaires des grandes Puissances, du moins dans celle de trois d'entr'eux. Sacrifier le meilleur des Rois à des caprices populaires, tels que l'eussent été les prétendus grièfs, si effectivement le peuple en masse, au lieu d'une faible fraction, les avait articulés, serait bien certainement un acte que l'histoire ne consignerait qu'avec une vive répugnance dans ses pages. Or comment s'exprimera-t-elle quand elle devra dire un jour, que ce Roi a été sacrifié *par ses pairs* non aux exigences de toute une population; mais à celles d'une poignée d'hommes pervers; qu'il l'a été avec quelques milliers de ses sujets (1) fidèles, avec des richesses incal-

(1) Quoique nous n'espérons pas, que notre chétif travail obtienne l'honneur d'être lu par l'un ou l'autre de ceux de Ms. nos voisins que, dans une occasion récente, le mot *sujet* a si fortement irrités, nous leur demandons en attendant bien des pardons, de nous être servis d'une expression qui, suivant eux est pour le moins insolite. Ils voudront sans doute agréer nos excuses, quand ils sauront, que nous avons l'humilité grande de ne pas nous compter parmi le peuple souverain qui fait des Rois et les défait, quand l'envie l'en prend, ou quand les factieux y voient du profit pour eux; comme par ex. chez-nous. La qualification, à laquelle nous tenons, sonnait si mal aux oreilles de Mrs. nos voisins, nous nous engageons à donner à chacun d'eux le titre qui lui plaira, s'ils veulent nous laisser celui de *sujets*, et ne plus s'opposer à ce que nous le soyons du Prince; que nous affectionnons pardessus tous les autres, n'en déplaise à un Roi de fraîche date, nommé par des gens que personne n'avait commissionné *ad hoc*!

A propos de l'aversion qu'inspire le mot *sujet* au peuple souverain, ou suzerain, si mieux il aime, nous nous rappelons un fait que nous croyons devoir citer pour nous rendre agréables à

culables que la révolte leur enlève? Nous ne nous sentons pas la force de résoudre cette question, tant est grande l'émotion, que nous éprouvons au moment, où nous la consignons sur le papier, et que nous éprouverons chaque fois que nous la répéterons.

Nous venons de dire qu'on a sacrifié, avec quelques millions de sujets fidèles du Roi, des richesses incalculables à une coalition de cupides et ambitieux intrigans; en effet, nous défions de calculer les valeurs immenses qui existent dans les édifices nombreux de nos diverses manufactures qui chôment aujourd'hui et dans les mécaniques qu'ils renferment; dans les routes et canaux entrepris par des sociétés de capitalistes, qui sont maintenant à peu près improductifs, ou dont la révolte a empêché l'achèvement; dans ces innombrables mines de métaux et de combustibles qui ont été ouvertes dans les dernières années et dont l'exploitation est aujourd'hui en majeure partie abandonnée; dans ces milliers de batimens d'habitation qui s'élevaient annuellement, depuis environ dix ans, dans nos provinces comme par enchantement, et dont le plus grand nombre est actuellement inoccupé.

ces Mrs. Ce fait est que S. M. le Roi Guillaume, prévoyant sans doute le défaveur dont serait frappé un jour le mot *sujets*, a bien voulu, il y a déjà cinq à six ans, nous donner la qualification de *compatriotes*. Il est probable que nos voisins l'ignoraient, ou l'avaient oublié.

Cette immensité d'intérêts, compromis par la révolte, méritaient bien aussi quelque attention de la part des Puissances, d'autant plus, que si on n'avait pas eu une foi pleine et entière dans la durée de leurs traités de 1815, on se serait bien gardé d'exposer une masse aussi énorme de capitaux au hazard des événemens. Mais cette même énormité de capitaux employés dans des entreprises de tous genres devaient prouver à la Conférence, que le bouleversement de l'ordre établi ne pouvait jamais entrer dans la pensée de la partie la plus nombreuse et la plus importante de la population de nos provinces. La Belgique, pour n'être pas un pays de hautes lumières et d'érudition, n'est pas un pays de fous: Or il aurait fallu qu'il le fut, si ses habitans, libres d'ailleurs comme l'air, jouissant, pour leurs personnes, leurs propriétés et leurs industries, de la plus ample protection des lois et de la vive sollicitude du Gouvernement, eussent voulu risquer tant d'intérêts matériels et moraux contre des questions abstraites, tels que l'étaient pour les neuf dixièmes de la population celles que renfermaient les prétendus griefs articulés par la ligue.

Mais dira-t-on, peut-être: pourquoi avez-vous laissé faire la révolution? A cette question nous répondrions, par une autre, celle de savoir: pourquoi on s'est tant pressé de la sanctionner?

Nous avons déjà dit et démontré, que le pays a été pris au dépourvu par une association de fourbes; nous ajoutons qu'il serait bien parvenu à se dégager de leurs filets, si les Puissances n'avaient pas mis trop d'empressement à consolider l'oeuvre de ces misérables, et si quelques unes d'elles n'avaient pas poussé l'iniquité jusqu'à la soutenir par la force.

Les événemens de la campagne d'Août ayant dû prouver évidemment, que nos concitoyens n'étaient nullement disposés à exposer leurs personnes et leur fortune pour soutenir la cause de la révolte, on était autorisé à croire que tout au moins la Conférence l'abandonnerait à sa destinée et défendrait à celles des Puissances, qui l'avaient protégée jusqu'alors, de s'en mêler désormais en aucune façon: on se trompa fort, en raisonnant ainsi.

Le premier soin des plénipotentiaires fut de légitimer par leur assentiment l'intervention armée de la France: les termes dont ils s'étaient servi à cette occasion semblaient même prouver qu'il s'en fallait peu qu'ils ne la remerciassent de cette violation de tous les principes de droit.

La présence d'une armée Française étant néanmoins importune à l'Angleterre, la Conférence consentit à prier poliment le Gouvernement de Louis Philippe de la retirer: toutefois cette prière n'eut son effet, qu'après d'assez longues négociations;

mais on nous a assuré (ce que nous ne voudrions pourtant pas affirmer) que cette retraite ne fut en partie que simulée et que nombre de sous-officiers et soldats revinrent par d'autres chemins pour prendre rang dans l'armée Belge. Ce qu'il y a de notoire et qui a même été autorisé par une loi, c'est l'admission dans cette armée de quelques centaines d'officiers généraux et autres de tous grades, admission motivée sur le défaut des qualités requises chez beaucoup d'officiers indigènes. Ceux appelés de France, ou, pour mieux dire, envoyés par leur Gouvernement, gardèrent l'uniforme et les couleurs de leur pays.

Voilà donc les mêmes hommes, qui avaient fait un grièf contre le Roi de n'avoir pas employé assez de Belges, comme officiers, forcés d'avouer par le fait, que la Belgique manque de sujets capables et de justifier ainsi sur ce point le Souverain dont ils avaient calomnié les intentions.

Ce qui est encore digne de remarque, c'est que ces mêmes hommes, après avoir poussé des clameurs contre la présence supposée de militaires prussiens à l'armée Hollandaise, appelèrent une légion d'officiers Français à la leur, outre ceux et les nombreux sous-officiers et soldats qui y étaient déjà. Telle est partout la manière d'agir de ces absolutistes libéraux, qui

crient qu'il n'y a ni lois, ni règles pour eux, et s'imaginent que le monde n'est là que pour obéir à celles qu'il leur plaît de lui prescrire.

Dès que le Gouvernement de Léopold se vit délivré du danger imminent auquel l'avait exposé l'apparition de l'armée des provinces du Nord, il fit procéder à l'élection d'une nouvelle représentation, soi-disant nationale, qui ne devait pas l'être davantage que ne le fut le Congrès.

Lorsqu'on reprochait, sous le Gouvernement du Roi, au parti-prêtre, de n'avoir repoussé, en 1815, la loi fondamentale, que parce qu'elle ne lui donnait pas à l'exercice du pouvoir public la part à laquelle il prétendait, et de ne trâmer le renversement de l'ordre établi, que pour parvenir à dominer le pays, il soutint obstinément que ses vues n'avaient rien de terrestre. La conduite qu'il tint, lors de la nomination des membres du Congrès, démentit déjà formellement ses protestations hypocrites. Mais ce qui acheva de mettre ses projets au grand jour, ce fut la rare impudence, avec laquelle il s'arrogea le droit de diriger les nouvelles élections.

Non seulement des ecclésiastiques d'un rang inférieur firent tous leurs efforts pour faire tomber les choix sur les hommes du parti; mais les évêques mêmes, oubliant que leur règne n'est pas de ce monde, publièrent des

mandemens par lesquels ils désignèrent, en termes peu déguisés, aux électeurs les frères de la robe courte, à défaut d'un nombre suffisant de candidats parmi ceux de la robe longue (1). Ces mandemens mirent le ban et l'arrière ban de la congrégation en campagne, et ce fut une chose bien digne de remarque, que les mouvemens que ces Messieurs se donnèrent, pour obtenir des nominations favorables à leur cause. Beaucoup poussèrent leur zèle jusqu'à amener eux-mêmes les électeurs campagnards en ville: d'autres se permirent de s'introduire dans les assemblées électorales (où ils n'eurent aucun droit de pénétrer), de se faire exhiber par les électeurs les billets de votes, de lacérer ceux qui n'étaient pas dans leur sens et de les remplacer par d'autres dont ils étaient munis (2).

Ces menées eurent à peu près tout le succès que le parti s'en promettait. La majorité dans les deux chambres lui fut acquise et avec d'autant plus de facilité, que dans presque toutes les provinces plus de la moitié des électeurs

(1) Une nouvelle loi ayant établi un cens électoral, la plupart des ecclésiastiques ne furent plus ni électeurs, ni éligibles.

(2) Dans une des villes des Flandres un ecclésiastique qui s'était introduit indument dans une assemblée électorale, voulant tirer son mouchoir, fit sortir en même tems par inadvertance de sa poche et répandit sur le parquet tout un paquet de billets de suffrages, sur lesquels se trouvèrent inscrits les noms des élus de la révérende Congrégation.

s'abstint d'aller aux assemblées électorales, par aversion pour une cause que les nominations tendaient à consolider; il en résulta que les électeurs de la même opinion qui, ne partageant pas la répugnance des autres, avaient concouru aux élections, ne formèrent plus qu'une minorité, laquelle, quoique encore assez imposante, ne put plus l'emporter sur le parti-prêtre qui avait déjà, dans cette circonstance, assez nettement séparé ses intérêts de ceux du parti-libéral, du moins dans la plupart des provinces.

Notre intention n'est toutefois pas de critiquer la conduite qu'ont tenue ceux de nos concitoyens qui se sont refusé à prendre part aux élections; nous pensons au contraire qu'en s'abstenant de tout signe d'adhésion au principe de la révolte, ils sont restés dans la position où il convenait qu'ils se tinsent.

Dès que nos nouveaux maîtres se crurent assez affermis au pouvoir, leur libéralisme ne tarda pas à se montrer dans son vrai jour. Déjà du tems du congrès, d'abjects folliculaires parvenus à des postes éminens, qui avaient calomnié et injurié le Roi et son Gouvernement à tant par page, s'étaient avisés de réclamer des lois répressives, de ce qu'ils appelaient la licence de la presse périodique, eux qui avaient donné les plus scandaleux exemples de cette licence et qui avaient poussé des cris de rage

contre les projets de lois, qui devaient y mettre des bornes. Leurs réclamations restèrent cependant alors sans suite.

Mais aussi-tôt que les nouvelles chambres se trouvèrent réunies, le ministère s'empressa de leur soumettre un projet de loi qui avait non seulement pour objet d'empêcher la presse de publier les turpitudes et les rapines de nos dominateurs; mais de réprimer par des peines sévères la manifestation de toute pensée qui aurait la moindre tendance d'opposition aux actes des chefs de la révolte. Le but du projet, réduit à ses plus simples termes, était: de soumettre à une peine d'emprisonnement, ou, dans de certains cas, à la déportation, quiconque chercherait par ses actions, ses paroles, ou ses écrits à nuire à la Belgique. La loi française des suspects était bien justifiée par cette basse et stupide oeuvre de tyrannie. Nous pensons que la révérende société a beaucoup contribué à ce premier essai d'introduire une inquisition dans nos provinces, pour le moins aussi redoutable que le fut celle d'Espagne etc. et dont elle eut su tirer parti dans l'intérêt de ses vues de domination. Nous croyons avec d'autant plus de raison que cette société a eu une grande part au projet en question, que l'homme, qui a pris sur lui de le présenter comme sien, passe pour être le prototype du

fanatisme politique et religieux. Il eut été impossible de prévoir, jusqu'où l'exaltation de cet homme, excitée par de tels maîtres eut pu pousser les conséquences de la loi, dont nous parlons, si elle avait été adoptée.

Pour nous donner un avant-goût de son Gouvernement paternel, Léopold revêtit de sa signature le projet en question, pour être présenté en son nom aux chambres. Mais celle des prétendus représentans, quoique l'élection de la grande majorité de ses membres fut l'ouvrage du parti-prêtre, recula devant une aussi abominable production; Léopold, appréhendant son rejet, la retira et l'adhésion qu'il y avait donnée passa comme inaperçue.

Le Roi des Pays-Bas n'aurait bien positivement jamais mis sa signature au bas d'un pareil projet; mais en supposant pour un instant qu'il eut pu le présenter à la discussion, nous demandons, où les auteurs de cet acte de législation de sauvages auraient trouvé des mots assez énergiques et assez grossiers pour exprimer la profonde horreur qu'ils auraient feinte d'en éprouver? Ce sont encore là les libéraux par excellence tels qu'on les trouve en tout et partout.

Nous avons dit: que, d'après les événemens de la campagne, l'on devait croire que la Conférence abandonnerait la cause belge à sa destinée, et en effet, qui pouvait s'attendre à ce

qu'elle ferait plus pour cette cause que le peuple lui-même n'a voulu faire pour elle?

Mais quelle fut la surprise des hommes qui raisonnaient ainsi (et le nombre en était grand) quand ils virent paraître un nouveau protocole contenant en vingt quatre articles, ce que la Conférence appela sa décision finale et irrévocable! protocole, qu'on dirait rédigé à dessein en raison inverse des indications que les événemens avaient données, peu de tems avant.

Cet acte différait dans sa forme complètement de ceux de même nature qui l'avaient précédé, notamment des 18 articles, que l'on avait rédigés et présentés aux deux parties à titre de propositions, qu'il leur était libre d'accepter, ou de refuser, tandis que l'on avait donné au protocole, contenant les 24 articles, le caractère d'un arrêt souverain, dont il n'y avait pas à revenir, tellement souverain dans l'opinion de la Conférence, que celle-ci crut pouvoir déclarer au Gouvernement insurrectionnel; » Que les puissances sont résolues à amener » elles-mêmes l'acceptation pleine et entière » des dits articles par la partie adverse, si elle » venait à les rejeter, et qu'elles prennent l'engagement d'obtenir l'adhésion de la Hollande » aux articles dont il s'agit, *quand même elle » commencerait par les rejeter.*»

Par ce langage les droits d'un Roi indépen-

dant et sa dignité se trouvèrent ouvertement blessés, et le Monarque mis, au nom des Puissances, qui se disaient ses amies et alliées, sur la même ligne avec un Gouvernement de révolte et d'usurpation.

Si les 24 articles prêtent à une juste critique sous le rapport des formes, ils y donnent bien autrement prise, quant au fond. Par eux la Conférence renverse un traité (le protocole n^o. 12) auquel le Roi avait souscrit et qui était devenu de ce chef obligatoire pour elle, quoiqu'eut fait, ou voulu faire la partie adverse.

Mais au lieu de considérer cet acte comme invariable et de s'y tenir, les plénipotentiaires en ont altéré les principales dispositions, notamment celles relatives au partage de la dette et à la division des territoires: quant à ce dernier point, on est allé jusqu'à disposer de la partie la plus considérable du Grand-Duché, qui forme une souveraineté particulière de la maison de Nassau, dont les traités lui avaient assuré la possession en échange d'autres pays, qu'elle possédait à titre héréditaire, qu'elle dut céder, pour faciliter les arrangemens territoriaux entre les divers Gouvernemens. On a, il est vrai, assigné au Roi d'autres parties de pays dans la province de Limbourg; en remplacement de ceux qu'on lui enlève dans le Luxembourg; mais d'une part cette indemnité est une dérision, eu égard à son exiguité, et de l'autre confondue comme elle l'est

avec des portions d'anciens territoires Hollan-
dais, elle exposerait le Souverain, s'il l'accep-
tait, à des discussions de la nature la plus dé-
licate, et avec la Confédération germanique, et
avec ses provinces restées fidèles. Sous ce der-
nier rapport, il serait par trop pénible à tout
homme de bien de penser qu'il a eu de la
part de la Conférence autre chose qu'inadvertan-
ce, quand elle a arrêté la disposition dont nous
parlons, et qui ne pouvait qu'augmenter les
peines et les embarras, que l'on semblait d'ail-
leurs déjà se plaire à accumuler autour du Mo-
narque.

Nous n'avons pas parlé encore de la condition
la plus humiliante et la plus ruineuse que les
articles en question tendaient à imposer au Roi:
celle de souffrir la libre navigation d'un com-
merce étranger par les eaux intérieures de ses
provinces fidèles au profit de la Belgique, et
l'établissement aux mêmes conditions, auxquel-
les celles-ci en jouissent, d'un canal ou d'une
route de communication avec l'Allemagne, à tra-
vers son territoire et même par une de ces pla-
ces de guerre. Nous ne pensons pas que de-
puis que l'Angleterre força la France à combler
quelques-uns de ses ports, une condition plus
humiliante ait été imposée par un vainqueur au
vaincu.

Or on se demande: où est ce vainqueur?

Serait-ce le peuple Belge ? Non certes ; car il a solennellement et à la face de l'Europe répudié, au jour du danger, la cause, dont une bande de Jésuites noirs et tricolores voulait lui imposer la défense. C'est donc une force brutale étrangère qui, se prévalant d'une grande prépondérance, a dicté les stipulations contenus dans les 24 articles, au profit de la révolte et de l'usurpation et à celui des deux Puissances qui ont entrepris l'odieuse et déplorable tâche de les protéger, mais surtout au profit de l'une d'elles, dont la politique est depuis long-tems un objet d'exécration pour tous les hommes justes et honnêtes des divers pays.

Par ces mêmes articles la Conférence tranche, encore au détriment du Roi des Pays-Bas, la question de souveraineté sur nos provinces qui jusqu'alors avait été laissée intacte.

Nous ne supposons pas ce Prince fort désireux de rentrer dans l'exercice d'un pouvoir qui ne lui a valu que des soucis et des chagrins, et dont les bienfaits ont été si mal appréciés par une partie de la population de notre pays ; mais il ne s'agit pas ici des dispositions personnelles du Monarque ; c'est d'un droit qu'il est question et qui lui a été conféré à titre onéreux, droit dont on ne saurait le dépouiller, à moins de lui en restituer l'équivalent que l'on avait exigé de lui, et alors encore, il y aurait violation de con-

tract si l'on le rompait sans son consentement formel.

Les Puissances ne voudraient sans doute, ne fut ce que par respect pour leur propre dignité, jamais prétendre: qu'ayant établi le Royaume des Pays-Bas, elles étaient en droit de le dissoudre; elles savent trop-bien, qu'il est contraire à la justice divine et humaine de se jouer ainsi du sort des dynasties et de celui des peuples, qui y est tellement lié, qu'on ne saurait toucher rarement à l'existence des unes, sans compromettre celle des autres. Si, par impossible, cette grave vérité avait pu, pour un moment, échapper à leur attention, d'épouvantables exemples récents seraient là pour la leur rappeler; il suffirait qu'elles jetassent les yeux sur la lamentable situation actuelle du peuple Belge, et qu'elles s'interrogeassent sur son avenir, ainsi que sur celui d'un grand peuple voisin, qui a fait tout ce qui était en son pouvoir, pour nous entraîner dans sa fatalité.

Du reste, nous le répétons, il y a eu contrat basé sur un échange d'objets; sa résolution devait donc pour le moins être suivie *immédiatement* de la restitution de ceux-ci, à moins de clauses contraires, qui n'existaient pas.

Nous avons prouvé, par l'attitude qu'avait gardée notre pays pendant les événements d'Août, que la cause de l'insurrection n'était pas la sien-

ne : nous devons ajouter, que l'immense majorité de la population n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'elle serait celle de sa ruine, et à deviner, peu après que la révolte eut éclaté, la main ennemie qui se préparait à lui porter le coup mortel. La voix publique accusait hautement l'Angleterre, de méditer la perte de notre industrie et de notre commerce, et l'événement n'a que trop justifié les sinistres appréhensions que la marche de ce Gouvernement avait inspirées. Les 24 articles achevèrent de fixer toutes les convictions sur ses desseins. Ils n'étaient du reste que la conséquence naturelle de l'avènement du Prince Anglo-Saxon au trône de la Belgique, et, si quelque chose devait étonner, ce fut la condescendance de la majorité des plénipotentiaires pour les exigences démesurées et iniques du cabinet de St. James. Nous disons, démesurées et iniques parce qu'elles heurtent toutes les convenances et blessent tous les principes de justice. Et après avoir arraché à la politique méticuleuse de la Conférence ces exorbitantes concessions, les ministres Anglais eurent encore le courage de faire dire par le Roi au Parlement assemblé: » Que le traité (les 24 articles) a été rédigé avec la plus soigneuse et la plus impartiale attention pour tous les intérêts qui s'y trouvaient en jeu." Des ministres qui ont fait prononcer une aussi amère dérision

par leur Souverain, nous semblent avoir bien gravement compromis leur responsabilité, à moins que l'intention dans laquelle ils ont agi ne la sauve, et c'est sur quoi ils comptent sans doute. Il n'en demeurera pas moins constant, qu'ils ont fait dire tout le contraire de ce qui avait été fait, puisque l'intérêt de l'Angleterre, identifié avec celui de la révolte, a seul prévalu, et que l'impartialité, avec laquelle on prétend avoir procédé, ne consistait que dans l'emploi des moyens de ruiner simultanément l'industrie de la Belgique et le commerce de la Hollande.

En effet convertir Anvers en port britannique et faire de nos provinces en général un vaste entrepôt de produits Anglais, pour les diriger de là, d'une part vers les frontières de France, et de l'autre par les eaux intérieures de la Hollande et par un canal, ou une route en fer vers l'Allemagne, tel est le but que s'est proposé le cabinet de St. James, en dictant les 24 articles à la Conférence; et s'il venait à être rempli, les Belges verraient des fenêtres de leurs fabriques privées d'activité, et les Hollandais, de leurs ports et quais déserts, transiter les marchandises anglaises vers leur destination. Ce but est si évident, que les ministres d'Angleterre et tous les adhérens de leur système épuiseraient vainement toute leur éloquence pour le masquer. Il devait couronner l'oeuvre que ces Messieurs avaient en vue

quand ils se déterminèrent à prêter leur appui à la révolte organisée par nos ligueurs et protégée par la propagande française. C'eut été étrangement se méprendre que de supposer la non adhésion du pouvoir insurrectionnel Belge aux articles en question. Il importait à ceux, qui avaient résolu d'élever leur domination et leurs fortunes sur les débris de la prospérité de notre patrie, de conserver la bienveillance des Gouvernemens, qui les avaient aidés dans leur criminelle entreprise; ils devaient donc se montrer surtout dociles, au moment du denouement, sous peine d'encourir leur disgrâce. D'un autre côté le vice-Roi anglais ne dut rien négliger pour conduire l'oeuvre de ses commettans à bonnes fins et pour chercher à consolider par elle son trône mal affermi.

Il s'était bien formé une opposition assez vive contre les 24 articles parmi la minorité de la chambre dite des représentans, et la véhémence de ses déclamateurs contre les cinq Puissances et leurs plénipotentiaires réunis à Londres ne le céda en rien à celle avec laquelle les préliminaires de paix furent combattus, en Juin précédent, par la minorité du Congrès. De violens débats s'élevèrent surtout au sujet de la cession de territoires que la Conférence exigeait; (1)

(1) Un député ayant reproché au ci-devant Gouvernement provisoire, d'avoir employé tous les moyens pour pousser au soulève-

mais après de longues discussions, une assez forte majorité adhéra aux dits articles et l'autre chambre se prononça également pour leur adoption.

Le Roi des Pays-Bas refusa son adhésion et fit faire par sa légation à Londres des représentations énergiques contre ce que le quasi-traité renfermait d'inconvenant et d'injuste.

Pendant, la Conférence, sans s'arrêter aux justes motifs sur lesquels le Roi avait basé son refus d'accéder aux 24 articles, s'empressa, dès que leur acceptation par le pouvoir Belge lui fut notifiée, de les convertir, au nom des cinq Puissances, en traité avec Léopold et de le reconnaître comme Roi des Belges, en réservant toutefois aux Cours respectives un terme de deux mois pour l'échange des ratifications.

Ce fut ainsi que crut devoir terminer sa mission une réunion de diplomates convoquée pour aviser aux moyens de maintenir un traité, que leurs Gouvernemens avaient conclu entr'eux en 1815, et d'ajuster les différends qui s'étaient élevés entre un Roi et une partie de ses sujets.

Craignant toujours que sa proie ne lui échappât, l'Angleterre se hâta de se faire requérir par ment les habitans des mêmes portions de territoires que l'on consentait à abandonner, en vertu des 24 articles, un ex-membre de ce Gouvernement répondit, pour sa justification et celle de ses collègues : *que l'on signait alors des proclamations pour provoquer à l'insurrection, comme on signait des baux ou des quittances pour la délivrance d'eau de vie ou de fourages!!!*

les plénipotentiaires des autres Puissances d'envoyer de suite une flotte sur les côtes des provinces du Nord, sous le prétexte d'empêcher la reprise des hostilités; mais en réalité pour intimider la Hollande et l'amener par la crainte à accéder au traité.

La Conférence s'empessa de déférer au vœu du Cabinet britannique et, d'après la réquisition qu'elle adressa à celui-ci, une flotte imposante ne tarda pas à se montrer dans les parages de la Zélande.

Mais le Roi, nullement déconcerté par cette démonstration menaçante, et soutenu par les sentimens du plus pur patriotisme et du plus entier dévouement des populations de ses provinces fidèles, persista dans son refus d'accepter les 24 articles, offrant néanmoins toujours de faire reprendre les négociations sur les bases renfermées dans le 12^{me} protocole.

Le Monarque y persista, pour éviter à un peuple brave et loyal son humiliation et sa ruine, au risque de voir se renouveler contre quelques-unes de ses villes maritimes les hauts faits, dont Coppenhague et autres lieux ont été les témoins et les victimes, et par lesquels l'Angleterre s'est inscrite en caractères ineffaçables dans le livre noir des nations policées.

Cependant la flotte n'entreprit rien d'hostile et fut forcée, après une courte apparition sur

les côtes Zélandaises, à chercher un abri dans les ports Anglais contre les gros tems. Il n'est pas sans importance de faire remarquer, qu'elle avait quitté les côtes d'Angleterre, lorsque déjà l'ordre du jour, par lequel le Prince feldmaréchal prévint l'armée sous ses ordres que, jusqu'à nouvelles dispositions, son attitude serait purement défensive.

Quelque concluantes que fussent, d'après l'opinion unanime de tous les hommes impartiaux, les observations présentées par la légation des Pays-Bas, contre les 24 articles, la Conférence ne les prit aucunement en considération et se borna d'abord à déclarer *son arrêt* irrévocable; ensuite elle répondit par un long exposé des motifs par lesquels elle s'est laissée guider, et lequel ressemble assez à un mémoire justificatif; mais qui, nous regrettons de devoir le dire, *ne justifie rien ni personne.*

Il appartient donc maintenant aux trois Souverains du Nord de décider, par l'approbation des actes de leurs délégués, ou par leur refus de les ratifier, entre la révolte et l'ordre légal; entre la justice et la violence: puissent L. L. M. M. n'avoir jamais à regretter la résolution qu'elles prendront.

Nous terminons ici notre précis qui, quoique nous n'y ayons touché que les événemens principaux, a néanmoins pris un développement

bien plus grand que celui que nous nous proposons de lui donner.

CHAPITRE IV.

Reflexions sur le rôle que la France et l'Angleterre ont joué dans les événemens.

Il est notoire que la révolte de nos provinces, fomentée par une association impie de Belges, a été provoquée et soutenue par la France. Ce fut une autre association, connue sous le nom de propagande ou de parti de mouvement, aussi dangereuse que celle à laquelle nous devons nos calamités actuelles, qui prit l'initiative de la provocation.

Nous avons déjà démontré qu'il n'y avait pour ce parti, s'il n'eut voulu, comme il le prétendait, que concourir au maintien des institutions libérales, nulle raison de faire renverser l'ordre légal dans un pays constitutionnel, qui était plus libre que ne le fut et que ne le sera sans doute jamais la France. Il y avait au contraire pour lui un motif puissant de ne pas aider la ligue Belge, puisque en la secondant, il devait faire alliance avec les Jésuites : Or, poursuivre, d'une manière même très illibérale, les membres de